

BILAN COVID EN ALGÉRIE

**3 DÉCÈS ET
110 NOUVEAUX
CAS EN
24 HEURES**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4362 | Jeudi 14 octobre 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**SOUTIEN AUX GROUPES
TERRORISTES**

**13 ÉLÉMENTS
ARRÊTÉS
PAR L'ANP**

Page 4

RESPECT DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ALGÉRIE

LE PAS INSUFFISANT DE PARIS

Page 2



**JUSTICE
TAYEB LOUH
CONDAMNÉ À
6 ANS DE PRISON
FERME**

Page 3

**SUBVENTIONS DIRECTES DE L'ÉTAT
CE QUI POURRAIT
CHANGER
EN 2022**



Page 3

**COVID-19 ET VACCINATION
Pr BELHADJ
LIVRE
UN CONSTAT
ALARMANT**

Page 5

APN

Projets de loi relatifs aux circonscriptions électorales et à la commune

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud a présenté hier devant la commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés, le projet de loi déterminant les circonscriptions électorales en prévision de l'élection du Parlement et celui relatif à la commune. Beldjoud a débattu avec les membres de la commission juridique la teneur « du projet de loi portant approbation de l'ordonnance 21-02 du 16 mars 2021, déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement, et du projet de loi portant approbation de l'ordonnance 21-13 du 22 moharram 1443 correspondant au 31 août 2021, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 11-10 du 20 rajab 1443, correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune ». Le ministre a affirmé que l'amendement proposé pour la loi relative à la commune intervient dans le cadre d'une démarche visant « à mettre en synergie et en adéquation » certaines dispositions de ladite loi, à travers la révision de celles liées au président de l'Assemblée populaire communale et en tenant compte de la loi organique relative au nouveau régime électoral qui a annulé le système de tête de liste, en adoptant la liste ouverte basée sur le mode de scrutin à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel sur une liste ouverte sans panachage. « Cet amendement devrait lever les problématiques opérationnelles posées par l'application de la loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune, en prévision des prochaines échéances locales prévues le 27 novembre 2021 », a-t-il fait valoir, soulignant que ledit projet vise à « concrétiser la transparence dans l'élection du président de l'APC de façon à éviter les embûches dans le fonctionnement des APC ». Au sujet de la loi portant approbation de l'ordonnance 21-02 du 16 mars 2021 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement, M. Beldjoud a affirmé que ce projet s'inscrit dans le cadre de « l'adaptation des textes juridiques en vigueur » et ce au terme de la promulgation de la loi 19-12 du 11 décembre 2019, modifiant et complétant la loi 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale de l'État, dont la création de dix nouvelles wilayas, d'où la nécessité d'augmenter le nombre des circonscriptions électorales de 48 à 58, mais aussi la circonscription électorale de la communauté nationale à l'étranger. Cette adaptation implique la révision du nombre des circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir dans l'élection des membres de l'APN et des deux tiers des membres du Conseil de la nation en fonction du nombre de la population estimé à 44.680.000 habitants d'après le recensement du 31 décembre 2020. **R. N.**

RESPECT DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ALGÉRIE

Le pas insuffisant de Paris

La France ne semble pas encore avoir pris toute la mesure des conditions posées par l'Algérie pour l'amélioration des relations diplomatiques entre les deux pays.

PAR KAMAL HAMED

On sait que la colère exprimée par l'Algérie suite aux propos du Président français, Emmanuel Macron, s'est notamment traduite par le rappel de son ambassadeur en France pour « consultations », mais surtout par la montée au créneau de son président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a clairement indiqué la voie à suivre pour satisfaire Alger. Le Président Tebboune a, ainsi, mis comme condition au retour à la normale des relations diplomatiques entre les deux pays, l'impératif nécessité pour la France de respecter la souveraineté de l'Algérie et de son État. C'est dire que la balle est désormais dans le camp français. Ce dernier semble avoir saisi, en partie du moins, le message comme l'attestent les récents propos du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. Devant l'assemblée nationale française, le chef de la diplomatie française a réitéré son « respect fondamental de la souveraineté algérienne ». Comme cela a été rapporté par des médias français. Le Drian a ajouté que « c'est aux Algériens et à eux seuls de décider de leurs destins et de définir les contours de leurs choix et de leur débat politique ». Interrogé aussi sur le rappel par l'Algérie de son ambassadeur en France, le 2 octobre dernier, Le Drian a exprimé « son regret » en indiquant que cela « ne correspond pas à l'intérêt que nous portons à la



relation entre nos deux nations ». Cette déclaration du chef de la diplomatie française est la première réponse d'un officiel français aux demandes exprimées par le Président algérien, Abdelmadjid Tebboune. Pour l'heure, Alger n'a pas encore réagi à ces propos, mais tout porte à croire que ce pas français, s'il s'inscrit dans la bonne direction, reste toutefois nettement en dessous des attentes de la partie algérienne. Car le Président Tebboune, et l'opinion publique algérienne, attendent de la France qu'elle témoigne de son plein et total respect à l'État et au peuple algérien. Et que cela se traduise effectivement par des actes et non des paroles en l'air. « Il est demandé à la France officielle de respecter l'État algérien et ses institutions » ce que Paris et

l'ensemble des acteurs politiques français, de droite comme de gauche, peinent jusqu'à présent à faire. Il est à rappeler que c'est le Président français, Emmanuel Macron, qui a suscité tout ce tourbillon dans les relations entre les deux pays. Macron, qui s'en est pris avec une rare véhémence au système politique algérien est allé encore plus loin en s'interrogeant même sur l'existence de la nation algérienne. C'en est effectivement trop et, dès lors, la partie algérienne se devait de réagir avec fermeté à ce grave faux pas du Président français. Ce qui s'est traduit par la convocation de l'ambassadeur français en Algérie et le rappel de l'ambassadeur algérien en France.

K. H.

NORD-EST DE L'ALGÉRIE

Feu vert pour chercher du pétrole

PAR RIAD EL HADI

L'Agence nationale pour la valorisation des Ressources en hydrocarbures (Alnaft) a obtenu officiellement l'autorisation de lancer l'exploration des hydrocarbures dans 13 wilayas du Nord-Est de l'Algérie. Cette autorisation a été accordée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, selon un décret présidentiel publié ce mardi 12 octobre au Journal officiel (JO). Selon le texte, Alnaft a obtenu un titre minier pour les activités de recherche et/ou d'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Nord-Est Algérie ». Ce périmètre s'étend « globalement ou partiellement dans les circonscriptions administratives de 13 wilayas du nord-est du pays : Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Souk-Ahras, Guelma, Tébessa, Oum el-Bouaghi, Biskra,

Batna, Sétif, Mila et Constantine ». Ce périmètre désigné par Nord-Est Algérie s'étend sur une surface totale de 64597,82 km². Il est réparti en sept blocs : 122, 123, 125, 127, 140, 141 et 142.

Déclin de la production d'hydrocarbures

L'octroi de cette autorisation à Alnaft survient dans un contexte marqué par le déclin de la production algérienne d'hydrocarbures. En 2019, l'Algérie a produit 1,4 million de barils de pétrole par jour, en baisse de 17 % par rapport à 2009. En 2020, l'Algérie a exporté pour 20 milliards de dollars d'hydrocarbures, soit une baisse de 40 % en valeur et de 11 % en volume (82,2 millions de tonnes équivalents pétrole) par rapport à 2019. L'année passée, les exportations algériennes d'hy-

drocarbures ont été durement impactées par la forte baisse des prix du pétrole en raison des effets de la pandémie de Covid-19, et le recul de la production de pétrole et de gaz. La baisse des volumes d'hydrocarbures exportés par l'Algérie s'explique surtout par la décadence de la production nationale de pétrole et de gaz : 142 millions de tonnes en 2020 contre 157 millions TEP en 2019, soit un recul de 30 %, selon le bilan du ministère de l'Énergie. Cette baisse de la production est l'une des conséquences des difficultés de l'Algérie à attirer les investisseurs étrangers dans le domaine des hydrocarbures. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a révisé la loi sur les hydrocarbures en 2019, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur, faute de textes d'application. **R. E.**

CAPTER L'ARGENT DE L'INFORMEL

La nouvelle proposition du gouvernement

Capter les fonds en circulation en dehors du circuit bancaire constitue un véritable casse-tête au Gouvernement. Dans l'optique d'encourager de capter les masses monétaires du marché informel, le Gouvernement propose plusieurs mesures pour l'année prochaine. Dans le cadre des dispositions de l'avant-projet des lois de finances 2022, le Gouvernement lance un appel aux personnes physiques et morales non déclarées auprès des services fiscaux de s'identifier de leur propre gré avant la fin de l'année prochaine. Autrement dit, avant l'enclenchement d'une opération de

contrôle fiscal. « Il s'agit donc des personnes physiques et morales qui exercent dans les activités d'achat-revente, de production, de travaux ou de services, non déclarées. L'ensemble de ces opérateurs devront se présenter spontanément au plus tard le 31 décembre 2022 pour s'identifier », précise-t-on dans l'APLF. Ainsi, ces opérateurs non identifiés auprès des services fiscaux ne seront pas passibles de sanctions fiscales, sous réserve que l'accomplissement de la formalité d'identification spontanée.

Dispositions d'inclusion fiscale

Ces mesures interviennent, selon le texte de l'avant-projet de la loi des finances 2022, afin de permettre aux contribuables exerçant des activités non déclarées à l'administration fiscale de s'y identifier spontanément au plus tard le 31 décembre 2022. Il s'agit donc de dispositions d'inclusion fiscale qui fait partie « des recommandations des Assises nationales sur la fiscalité organisée au titre de l'année 2020 ». Elles visent « principalement la migration vers le sec-

teur formel des contribuables exerçant dans l'informel », souligne l'APLF 2022. Ainsi, force est de constater que ces mesures interviennent dans le cadre des tentatives du Gouvernement de mettre fin aux masses monétaires circulant sur le marché informel, en les intégrant dans les circuits légaux de l'économie. Pour rappel, le chef de l'État avait indiqué vers la fin du mois de septembre écoulé qu'il y a « près de 10.000 milliards de dinars cachés dans le marché parallèle. Cela représente l'équivalent d'environ 90 milliards de dollars ». **R. N.**

SUBVENTIONS DIRECTES DE L'ÉTAT

Ce qui pourrait changer en 2022

Abordée à maintes reprises par le chef de l'État et le Gouvernement, la question de la révision des subventions directes de l'État sur divers produits et services, dont les produits alimentaires, se précise. Cette révision devrait être lancée au début de l'année prochaine.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Si la révision de la politique des subventions directes de l'État a été longtemps évoquée, mais jamais concrétisée, cette fois-ci tout pourrait changer. Cette question sera sans doute engagée dans le cadre de la loi des finances pour l'exercice de l'année prochaine, à savoir la LF 2022. En effet, l'avant-projet de la loi des finances (APLF 2022) prévoit, notamment dans l'article 187, le ciblage des ménages nécessitant des subventions de l'État. Ainsi, il a été clairement stipulé "l'introduction d'une nouvelle disposition de loi de finances pour la mise en place d'un dispositif de ciblage des subventions de l'État, au profit des ménages à faible et à moyen revenus". Cela intervient, selon la même source, dans l'objectif de "passer d'un système de subventions généralisées vers un système de subventions dirigées en faveur des ménages nécessitant et, par conséquent, garantir l'équité sociale".

Pour ce faire, "un dispositif national de compensation monétaire au profit des ménages qui y sont éligibles" sera donc mis en place. Ce même dispositif sera mis en œuvre, "suite à la révi-



sion et l'ajustement des prix des produits soutenus". Il sera concrétisé, selon ce que propose le Gouvernement dans l'APLF 2022, "à travers un programme de transfert monétaire direct au profit des ménages qui y sont éligibles". Or, le ciblage des ménages nécessitant des subventions de l'État se conditionne par une "révision et ajustement des prix des produits soutenus".

Autrement dit, les subventions directes de l'État sur les produits de large consommation, à l'effigie du lait en sachet, de la semoule, de l'électricité..., seront revues à la baisse. Néanmoins, l'APLF prévoit "un programme de transfert monétaire direct au profit des ménages qui y sont éligibles". Ainsi, et selon les termes du projet de loi des finances 2022, une fois adopté par le Gouvernement et les deux chambres du Parlement, les ménages à faible revenu seront compensés par un apport financier ciblé, en cas de la levée partielle ou totale des subventions.

Modalités de transfert et les critères d'éligibilité

Par ailleurs, il convient de noter que l'avant-projet de la loi des finances en prévision de l'exercice de l'année prochaine, n'a pas encore dévoilé tout. En effet, les modalités et critères d'éligibilité des bénéficiaires ou la liste exhaustive et définitive des produits concernés ne sont pas encore définis. Or, le document fait déjà référence à la farine, donc au pain, à la semoule, au lait en sachet, à l'huile, au gaz et à l'électricité. À ce propos, le texte précise qu'il faut d'abord définir clairement "les modalités d'application de cet article". Dans l'attente de la concrétisation de l'article 187 de l'APLF, notamment la définition des produits subventionnés concernés, des catégories de ménages éligibles à la compensation et les modalités de transfert monétaire, le Gouvernement semble plus que motivé à en finir avec la politique des subventions directes.

L. B.

FRAUDE AUX IMPORTATIONS

Le Gouvernement serre encore la vis

PAR RACIM NIDAL

L'Algérie continue de durcir les conditions d'importations. Le Gouvernement vient de serrer encore la vis. Dans son viseur, les opérateurs qui utilisent "abusivement" la rubrique "Autres" du code des douanes. Bien que le montant total des importations effectuées sous la position tarifaire "Autres" ne soit pas exorbitant, le Gouvernement est déterminé à enlever toute possibilité d'utiliser ce procédé par les importateurs qui s'adonnent à la fraude et à la surfacturation. La question a fait l'objet de plusieurs décisions ces derniers jours. Jeudi 7 octobre, l'Association des banques et établissements financiers (Abef) a instruit les banques de "surseoir à la domiciliation de toute opération d'importation sous la rubrique 'Autres' ",

expliquant que cette mesure a été prise sur initiative du ministère du Commerce qui a fait part au Premier ministre des mesures au "titre de l'encadrement et de la rationalisation des importations". La mesure ne s'applique pas aux entreprises, sociétés et offices publics activant dans le domaine de l'importation pour la revente de l'état. Les services du Premier ministre avaient précédemment instruit le ministère du Commerce de surseoir à la domiciliation par les banques de toute opération d'importation sous la rubrique "Autres".

La raison invoquée est qu'il a été constaté un recours "exagéré" à la domiciliation sous cette rubrique à des fins de fraude et de surfacturation. à la même occasion, le Premier ministre a ordonné d'interdire le changement de

la position tarifaire au niveau des banques ou des douanes pour les opérateurs qui déclareraient auparavant leurs opérations sous la rubrique "Autres". La mesure est effective et a fait l'objet d'une note distincte, datée également du 7 octobre, de l'Abef aux banques commerciales et aux établissements financiers. "Il vous est demandé de ne pas accepter les demandes de changement de position tarifaire, formulées par les opérateurs, qui déclareraient auparavant leurs opérations sous cette position tarifaire et ce, jusqu'au 31 décembre 2021", est-il indiqué dans la note de l'Abef. L'Algérie compte ramener ses importations au-dessous de la barre des 30 milliards de dollars en 2021, contre un peu plus de 34 milliards de dollars en 2020.

R. N.

NON-INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES INTÉRIEURES DES ÉTATS

L'Algérie réaffirme sa position

L'Algérie a réaffirmé avant-hier son attachement aux valeurs et principes de la Charte des Nations unies, notamment l'égalité souveraine de tous les états et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le droit des peuples à l'autodétermination. Dans une allocution au nom du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, lors de la deuxième réunion du Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations unies, tenue en marge de la réunion de haut niveau marquant le 60^e anniversaire de la 1^{re} Conférence du Mouvement des Non-Alignés, l'ambassadeur d'Algérie à Belgrade, Abdelhamid Chebchoub, a réaffirmé "l'attachement de l'Algérie aux valeurs et principes de la Charte des Nations unies, notamment l'égalité souveraine de tous les États, l'indépendance politique, la non ingérence dans les affaires intérieures des États, le droit des peuples à l'autodétermination et le règlement pacifique des conflits". Le diplomate a également appelé à "œuvrer inlassablement en faveur de la promotion des valeurs de dialogue, de tolérance et de solidarité", insistant sur "la nécessité d'un multilatéralisme efficace et inclusif associant sur un pied d'égalité toutes les régions et tous les États. Il faut entendre toutes les voix et pas seulement la voix du plus fort", a-t-il soutenu, estimant que "la confiance, l'inclusion et le dialogue demeurent la clé du renforcement du multilatéralisme et de la défense de la Charte des Nations unies".

JUSTICE

Tayeb Louh condamné à 6 ans de prison ferme

Le tribunal criminel de Dar el-Beïda a condamné l'ex-ministre de la Justice, Tayeb Louh, poursuivi pour entrave au bon déroulement de la justice, faux en écriture officielle et incitation à la partialité, à une peine de 6 ans de prison ferme. Le même accusé a été condamné à une amende de 200.000 DA. L'ancien inspecteur général du même ministère, Tayeb Belhachemi, a été condamné à 2 ans de prison ferme et une amende de 200.000 DA. Saïd Bouteflika, frère et conseiller de l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika, a été également condamné à 2 ans de prison ferme et une amende de 100.000 DA. L'homme d'affaires Ali Haddad a écopé de la même peine. Le tribunal a acquitté l'ancien secrétaire général du ministère de la Justice, Laâdjine Zouaoui, les juges, Mokhtar Belhachem, Samoun Sid-Ahmed, Khaled Bey, ainsi que l'avocat Derfouf Mustapha. L'ex-candidate aux législatives de mai 2017 pour la circonscription de Ghardaïa, Meriem Benkhalifa, a également été acquittée. Ces derniers étaient poursuivis pour leurs interventions, sur instructions de l'ancien ministre de la Justice Tayeb Louh, dans la falsification de documents officiels et de jugements. Parmi les affaires présentées, l'affaire d'annulation du mandat d'arrêt international émis contre l'ancien ministre de l'Énergie, Chakib Khelil, ainsi que l'affaire d'intervention, sur ordre du ministre de la Justice Tayeb Louh, en vue de falsifier un procès-verbal avec effet rétroactif dans le but d'admettre une candidate lors des législatives de 2017.

R. N.

SOUTIEN AUX GROUPES
TERRORISTES13 éléments
arrêtés par l'ANP

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont appréhendé "13 éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national", a souligné hier un communiqué du MDN. S'agissant des opérations de lutte contre la criminalité organisée, et dans la dynamique des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotraffic dans notre pays et en sus de l'énorme quantité de kif traité s'élevant à plus de 10 quintaux saisi à Béchar, objet d'un communiqué rendu public précédemment, des détachements combinés de l'Armée Nationale Populaire ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2^e et 3^e Régions militaires, 10 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction d'autres quantités de drogues via les frontières avec le Maroc, s'élevant à 430 kilogrammes de kif traité, tandis que 28 autres narcotrafiquants ont été arrêtés, en plus de 90 kilogrammes de la même substance et 473.328 comprimés psychotropes saisis dans diverses opérations exécutées à travers les autres Régions militaires.

Par ailleurs, des détachements de l'Armée nationale populaire ont appréhendé, à Tamanrasset, In-Guezzam, Bordj-Badji-Mokhtar, Djanet et Tindouf, 311 individus et saisi 47 véhicules, 400 groupes électrogènes, 284 marteaux-piqueurs, des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 8 tonnes de mélange d'or brut et de pierres, alors que 11 autres individus ont été arrêtés, 23 fusils de chasse et 1 pistolet de confection artisanale, 653.360 unités d'articles pyrotechniques, 44 quintaux de tabac, 4.873 unités de différentes boissons ont été saisies à Adrar, Biskra, Annaba, M'Sila, Sétif, Tébessa, Batna et El-Oued. De même, des tentatives de contrebande de quantités de carburants s'élevant à 71.724 litres ont été déjouées à Bordj-Badji-Mokhtar, Tébessa, El-Tarf et Souk-Ahras.

Dans un autre contexte, les gardes-côtes ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 57 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 77 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Mostaganem, In-Amenas et In-Guezzam.

CONSEIL DE LA NATION

Questions orales
pour les
ministres

Le Conseil de la Nation tiendra aujourd'hui jeudi à partir de 10h une séance plénière consacrée aux questions orales qui seront adressées à trois membres du gouvernement.

Lors de cette séance plénière, 9 questions orales seront adressées aux ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, du Commerce et de la Promotion des exportations, et de la Santé.

R. N.

FORMATION PROFESSIONNELLE

650.000 stagiaires font leur rentrée

Le coup d'envoi de la rentrée de la formation professionnelle, session d'octobre 2021, a été donné hier à partir de Timimoun par le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi.

PAR ROSA CHAOUI

La cérémonie s'est déroulée au niveau de l'institut national spécialisé de la formation professionnelle Chahid-Moussa el-Berka, inauguré, à ce titre, par le ministre. L'INSFP Moussa el-Berka dispose de 300 places pédagogiques et d'une capacité d'hébergement de 120 lits et de restauration de 120 repas. Il accueille 155 stagiaires en mode résidentiel (dont 99 filles) et 197 autres en apprentissage (dont 85 filles).

M. Merabi a salué les "efforts déployés par les travailleurs du secteur pour assurer de bonnes conditions de déroulement de la nouvelle année de la formation, en cette conjoncture exceptionnelle imposée par la pandémie de Covid-19".

Cette rentrée coïncide, a-t-il ajouté, avec "l'adoption, par les deux Chambres du Parlement, du plan du Gouvernement qui prévoit une amélioration de la qualité de la formation et de l'enseignement professionnels à travers une mise en adéquation de la formation aux exigences et besoins du secteur économique".



Le ministre a évoqué, en outre, "l'introduction de sections d'excellence dans les métiers de la construction, l'agriculture, l'industrie et les technologies de l'information et de la communication, en plus de consolider les mécanismes de concertation intersectorielle en vue d'accroître l'employabilité et de développer la formation professionnelle continue".

Pas moins de 660.000 stagiaires et apprentis, tous modes de formation confondus, dont 200.000 nouveaux stagiaires, sont attendus dans les établissements de la formation professionnelle, pour cette rentrée, à travers le territoire national, dans le respect des mesures sanitaires de prévention de la pandémie de Covid-19. Parmi les 321.729 nouvelles places pédagogiques offertes, dans les différents modes et dispositifs de formation, le secteur a prévu notamment 81.042 places pour les formations en présentiel,

112.102 pour l'apprentissage et 3.514 places pédagogiques pour la formation à distance, en plus de 2.000 places concernant l'enseignement professionnel.

Dans la wilaya de Timimoun qui recense actuellement 4.310 stagiaires, 1.960 places de formation sont offertes, dont 435 en mode résidentiel, 470 en apprentissage, 180 en milieu rural, et 355 postes de formation pour la femme au foyer.

Deux (2) nouvelles spécialités ont été introduites pour cette session, l'une concernant la culture des plantes aromatiques et médicinales et l'autre l'édition.

La wilaya de Timimoun compte 7 établissements de la formation professionnelle d'une capacité de 1.650 places, dont 6 centres de formation et d'apprentissage, 1 INSFP, 7 annexes et 6 sections détachées en milieu rural, en plus d'1 établissement privé agréé.

R. C.

FLAMBÉE DES PRIX DU FER À BÉTON

Le ministre sort de son silence

PAR RANIA NAILI

Depuis plusieurs mois, les prix du rond à béton enregistrent des hausses spectaculaires. Les coûts de ce matériau indispensable dans le secteur du BTP ont carrément doublé en l'espace de quelques semaines. Le ministre de l'Industrie s'exprime enfin sur ce sujet. Intervenant en marge d'une visite d'inspection des unités de production de la société algéro-qatarie de sidérurgie (Algerian qatari Steel- AQS-) à Jijel, le ministre Ahmed Zeghdar a appelé à la révision des prix du fer à béton. Dans son appel lancé à l'adresse des opérateurs et spécialistes en industrie sidérurgique, le ministre a fait état de la baisse des prix du rond à béton sur les marchés internationaux. Ceci dit, l'intervenant ne

s'est pas exprimé sur les raisons ayant provoqué ces hausses exagérées, qui ont dépassé les 12.000 DA le quintal, "Les industriels des complexes sidérurgiques de Bellara à Jijel, de Sider-el Hadjar à Annaba et Tosyali-Algérie sont appelés à réviser les prix du fer conformément aux prix appliqués sur les marchés internationaux", a, en effet indiqué Zeghdar.

Les industriels invités
à revoir les prix

Le premier responsable du secteur de l'Industrie en Algérie a également assuré que "tous les projets en suspens ont été relancés après la stabilité de la situation pandémique, notamment les programmes de logements et les infrastructures publiques".

À cet effet, il réaffirme que les industriels du fer locaux sont invités à revoir les prix de vente de ce produit qui a connu une augmentation ces derniers mois, afin de pouvoir mener à bien les différents projets lancés. Il convient de rappeler que les prix du rond à béton ont carrément doublé durant les mois derniers. Au début de ce mois d'octobre, les prix ont tout de même enregistré de légères baisses, mais restent encore loin des attentes des opérateurs en BTP et des particuliers.

En effet, le quintal du rond à béton de diamètre 8 mm est proposé à 11.300 DA, le quintal du diamètre 12 mm est vendu entre 10.900 et 11.400 DA, tandis que le diamètre 14 mm affiche 112.000 DA le quintal.

R. N.

ASSURANCE AUTOMOBILE

Les réductions à plus de 50 % bientôt interdites

Les réductions sur les tarifs des assurances automobile supérieures à 50 % ne seront plus proposées. Les compagnies d'assurances à travers le territoire national sont sommées de ne plus recourir à la concurrence des prix, en les réduisant à plus de 50 %. L'annonce a été faite par le P.-dg de la Société nationale d'assurance (SAA), Nacer Saïb, en marge du lancement du nouveau site web de la SAA et du paiement électronique. L'intervenant affirme que la SAA a signé avec les autres compagnies "un protocole, sous l'égide du ministère des Finances qui interdit aux sociétés d'as-

surances de proposer des réductions d'assurance automobile au-delà de 50 %". Concernant les raisons derrière cette décision, le P.-dg de la société nationale des assurances affirme que la concurrence concernant l'assurance automobile "a battu tous les records faisant que les assureurs s'arrachent les parts de marché en jouant sur les tarifs". L'assurance automobile est "une branche soumise à une pression importante sur les prix vers le bas", a-t-il encore constaté. Cette concurrence, ajoute encore l'intervenant,

des situations où les assureurs "ne peuvent plus faire face à leur engagement".

Une entente
tarifaire ?

D'ailleurs, il explique que "tous les intervenants dans le secteur, à savoir l'ensemble des assureurs, ont pris conscience que si on ne mettait pas fin à ces pratiques de dumping tarifaire, les compagnies d'assurance auront des problèmes". Cela dit, il précise que le protocole cité en haut, signé sous l'égide du ministère des Finances, "ne

constitue aucunement une entente tarifaire".

Par ailleurs, la société nationale d'assurances (SAA) a lancé mardi à Alger le paiement en ligne à travers son site web amélioré, au profit de ses clients détenteurs de cartes interbancaires (CIB).

Ce service concerne deux premiers produits d'assurance : l'assurance multirisque habitation et l'assurance catastrophes naturelles (Cat-Nat), a précisé Nacer Saïb lors de la cérémonie de lancement du nouveau site de la SAA.

R. N.

COVID-19 ET VACCINATION

Le professeur Belhadj livre un constat alarmant

Ils se comptent par millions, les enseignants, les étudiants, les fonctionnaires ou encore les travailleurs qui ne sont pas encore vaccinés.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Cette situation ne manque pas d'inquiéter les professionnels de la santé. "Nous lançons encore une fois, un nouvel appel, particulièrement en direction de la population active, dans les secteurs tels que l'enseignement, y compris les étudiants, ou les secteurs économiques public et privé, à se faire vacciner", exhorte le professeur Rachid Belhadj, directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha, président du syndicat des enseignants professeurs et chercheurs universitaires, hier matin, dans l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne.

Le professeur Rachid Belhadj met en garde contre la baisse d'engouement pour la vaccination, en raison de la réduction du nombre de contaminations quotidiennes. Son constat : "Lorsqu'il y a plus de cas, plus de décès et plus d'angoisse, les gens vont aller se faire vacciner. Maintenant, nous sommes dans une situation d'accalmie, avec moins de décès, moins de cas et moins de personnes hospitalisées, on est à un taux très faible de vaccination". L'objectif de vacciner 30 à 35 millions d'Algériens d'ici le mois de décembre semble difficile à atteindre, regrette le professeur Rachid Belhadj. "À ce rythme-là, nous ne pourrions jamais l'atteindre", prévient-il. Pour autant, il



estime qu'il "ne faut pas baisser les bras et continuer à sensibiliser la population".

Moins de 4 % des étudiants vaccinés

Pour lui, "le danger se situe dans les secteurs où il y a des masses de personnels". Il cite en exemple l'Enseignement supérieur : "Nous avons deux millions d'étudiants, moins de 4 % d'entre eux sont vaccinés". Ceci inquiète, car "les étudiants en médecine sont en contact avec les patients dans les hôpitaux", rappelle le professeur Rachid Belhadj. Il n'exclut pas l'option "de l'obligation de vaccination pour les personnels de santé ou l'instauration du pass sanitaire pour certains secteurs sensibles", afin de protéger la population. "Ceci est en vigueur même dans les pays

les plus démocratiques", argumente-t-il.

"Nous ne sommes pas à l'abri d'une 4^e vague"

Il met en garde contre le relâchement dans le respect du protocole sanitaire obligatoire à savoir, la distanciation physique et le port du masque. "Les gens ne respectent plus les gestes barrières", alerte le spécialiste. Il regrette également certains comportements constatés, y compris dans les rangs du personnel de santé. "Ce n'est pas éthique, ni déontologique, que des gens qui ont refusé le vaccin, demandent maintenant à se faire administrer un vaccin précis pour pouvoir effectuer leurs démarches de demandes de visas", s'indigne le professeur Rachid Belhadj.

C. A.

DOUBLE VACCINATION ANTI-GRIPPAL - COVID 19

Le docteur Fourar fait le point

PAR RAYAN NASSIM

La double vaccination anti-Covid-19 et antigrippale suscite moult interrogations. Pour éclairer l'opinion publique, le docteur Fourar apporte des précisions. En sa qualité de porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'épidémie du coronavirus et directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Djamel Fourar rassure

sur cette question. Intervenant sur une chaîne de télévision privée, le docteur Fourar a indiqué que la "vaccination contre le coronavirus n'annule pas le vaccin contre la grippe saisonnière". L'intervenant explique, à ce propos, que "la vaccination contre le Covid-19 n'empêche pas de recevoir le vaccin antigrippal". Autrement dit, une même personne peut recevoir l'un des vaccins ou carrément les deux.

Lancement de la campagne de vaccination

Pour ce qui est du lancement officiel de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, l'intervenant affirme qu'elle interviendra durant le mois de novembre prochain. À cet effet, il annonce l'importation de 2 millions de doses.

En effet, Djamel Fourar a fait état, dimanche dernier, de l'importation, en

octobre en cours, de plus de 2 millions de doses de vaccin antigrippal, annonçant le lancement de la campagne de vaccination 20 jours après la réception du produit. Selon lui, le ministère devrait lancer la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, comme chaque année, 20 jours après la réception par l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) des premières doses.

R. N.

ILS SE PLAIGNENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les directeurs de lycée exigent des solutions

PAR IDIR AMMOUR

Le Syndicat des directeurs de lycée, vient de tirer, encore une fois, la sonnette d'alarme sur la situation qui prévaut au sein du secteur de l'Éducation. Lors d'une réunion, à Alger, tenue sous l'égide du Conseil national indépendant des directeurs de lycée, les membres ont diagnostiqué la réalité du secteur en général et celle qui les concerne directement en particulier. Il a été unanimement reconnu qu'ils travaillent dans un environnement professionnel précaire, une situation sociale

catastrophique et une atmosphère de travail inacceptable, tout en relevant les causes qui peuvent constituer un handicap pour assumer leur noble mission tant pour les élèves que pour le personnel de l'établissement. Il s'agit selon eux, du manque de ressources humaines et du manque de moyens de travail nécessaires, en plus d'un horaire de travail excessif imposé par le régime exceptionnel de cette année scolaire, qui impose au directeur du secondaire de travailler pas moins de cinquante (50) heures par semaine, ce qui contredit, selon toujours les mêmes interlocuteurs, les horaires de travail imposés

par l'arrêté présidentiel 06/03 relatif à l'emploi public, qui est estimé à seulement quarante (40) heures par semaine. Les membres du Conseil font porter la responsabilité au ministère de l'Éducation nationale. Ils se sont même étonnés du langage de procrastination utilisé pour ouvrir cette loi, malgré le fait que le président de la République en avait ordonné l'ouverture depuis le 2 mai 2021. D'ailleurs, à l'issue de sa réunion, le Conseil a publié un communiqué dénonçant le retard du ministère de l'Éducation nationale à répondre à la liste de revendications soumise par le Syndicat, par

laquelle il a exigé la nécessité d'accélérer l'ouverture d'un dialogue sérieux et responsable. Cette situation, faut-il le souligner, ne date pas d'aujourd'hui, malheureusement elle perdure. Le Syndicat des directeurs de lycée ne cesse à chaque fois de tirer la sonnette d'alarme. Il n'est pas resté les bras croisés. En effet, il n'en est pas à sa première alerte puisque la dernière date de juin dernier où le Syndicat avait même menacé de durcir le ton en cas de non-satisfaction de ses revendications.

I. A.

DANGERS DES PRODUITS
PYROTECHNIQUES

La Protection civile lance une campagne de sensibilisation

Une campagne de sensibilisation sur les dangers de l'utilisation des produits pyrotechniques et des bougies sera lancée aujourd'hui par la Protection civile en prévision de la fête du Mawlid ennabawi qui sera célébrée mardi prochain.

Placée sous le slogan "Ensemble protégeons nos enfants", cette campagne qui porte sur les différents risques générés par l'utilisation des produits pyrotechniques et les bougies, sera accentuée sur la sensibilisation de cette frange par l'organisation de l'essentiel des activités en direction de la population scolaire et en privilégiant l'utilisation des réseaux sociaux comme support.

La Protection civile a également invité les parents et les adultes à enseigner aux enfants les dangers de ces produits prohibés et à faire montre de "prudence lorsqu'ils sont près d'une bougie allumée, de ne jamais la laisser allumée et sans surveillance", tout en "conseillant d'utiliser des mèches incandescentes surtout au niveau des immeubles".

Pour ce qui est de la manipulation des bougies et des cierges qui sont souvent à l'origine de départ d'incendies, la Protection civile a recommandé de placer ces bougies sur des supports stables et non inflammables, loin des tentures et meubles afin d'éviter des incendies, insistant sur la présence des adultes lors de la manipulation de ces objets, lesquels doivent être mis hors de la portée des enfants.

En cas d'accident ou d'incendie, la Protection civile met à la disposition des citoyens le numéro de secours 14, ainsi que le numéro vert 10 21.

R. N.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Communication

Appel à candidature pour le Prix du Président de la République
du journaliste Professionnel

Président de la République, du Journaliste Professionnel», organisé dans sa septième édition, pour l'année 2021, sous le thème : «*Les Médias entre la liberté et la responsabilité*», et décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2021.

Les principaux objectifs de ce prix institué par le décret présidentiel n°15-133 du 21 mai 2015, en signe de reconnaissance aux valeurs parcourues du journaliste algérien, durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale, sont:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes ;
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite ;
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives, ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- 1- **L'information écrite:** la nouvelle de presse, l'article de fond, la critique, l'éditorial, le reportage ou l'enquête publiés par un organe de presse écrite national, public ou privé ;
- 2- **L'information télévisuelle:** reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées ou autre et la séquence (images informatives et audiovisuelles), produite et diffusée par les chaînes de télévision nationales publiques ou privées.
- 3- **L'information radiophonique:** émission d'information, reportages, enquêtes et autres, produite et diffusée par les chaînes de radiodiffusion nationales publiques ou privées.
- 4- **Presse électronique :** meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- 5- **L'illustration :** photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale, public ou privé.

Conditions de participation :

- 1- Être de nationalité Algérienne ;
- 2- Être âgé de 30 ans, au moins ;
- 3- Justifier de l'exercice continu de la profession dans l'organe de presse depuis, au moins, trois (3) ans ;
- 4- Ne pas être membre du jury ;
- 5- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- 6- Les lauréats du Prix du Journaliste Professionnel dans ses différentes catégories ne sont pas autorisés à participer au concours pour une durée de trois (3) années.
- 7- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- 8- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période **Octobre 2020/ Octobre 2021**.

Thème du concours: «*Les Médias entre la liberté et la responsabilité*»

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,

Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 16 octobre 2021.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement à travers le site web du Ministère de la communication: <http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BARAKI

MISE EN DEMEURE N° 02

Le Wali délégué de la circonscription Administrative de Baraki

- Vu la loi N° 12-07 du 21/02/2012, relative à la Wilaya.
- Vu le décret présidentiel du 25/01/2020 portant désignation du monsieur Youcef CHOURFA en qualité de Wali de la wilaya d'Alger.
- Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation de service public notamment son article 149.
- Vu le décret du 28/03/2011 relatif à la modalité des mises en demeures et leurs publication.
- Vu le décret présidentiel du 06/05/2021 portant la désignation du monsieur BOUZAIID Fethi en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Baraki.
- Vu l'arrêté N° 2680 du 29/04/2021 portant la désignation du monsieur BOUZAIID Fethi le wali délégué de circonscription administrative de Baraki entant que maître de l'ouvrage délégué.
- Considérant le marché N° 004/2021 du 13/01/2021 relatif aux travaux de réalisation des réseaux d'AEP et assainissement au niveau des sites d'ombres Lot N° 02: Travaux d'assainissement à Haouch LEKBAYEL Baraki, conclu entre le wali d'Alger représenté par le directeur du budget de la comptabilité et de patrimoine et l'entreprise ETPH BOUADEL Fethi représenté par son gérant BOUADEL Fethi, sise au : 18 rue AMRANI Abdelkader LARBAA Blida.
- Vu la mise en demeure N° 01 parue dans le quotidien « Maghreb Info » en date du 11/07/2021 où il a été demandé à l'entreprise de se présenter au siège de la circonscription administrative de Baraki pour notification de l'ODS de démarrage des travaux dont aucune suite n'a été donnée.

Met en demeure pour la deuxième fois,

L'entreprise ETPH BOUADEL Fethi pour se présenter au siège de la circonscription administrative de Baraki pour notification de l'ODS de démarrage des travaux dans un délai de 48 heures à compter de la date de la publication de cette mise en demeure.

Faute à l'entreprise de ne pas satisfaire aux prescriptions ci-dessus, des mesures coercitives seront prises à son encontre.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE CHLEF
Boulevard des martyrs siège des trois directions Chlef
NIF 099802019121723

- MISE EN DEMEURE N°01-

Objet: Résiliation unilatérale

L'entreprise **AROUDJ OMAR** ayant dont le siège social sis à Hay Bensouna Ilot 01 Groupe «F» N° 55 Commune de Chlef -wilaya de Chlef, titulaire du convention N°37 /2021 d'un montant de 9.502.620,00DA et un ODS N°01 du 30/05/2021 sous le N°89, le numéro d'identification fiscale Nif 174.0201.036021.78 relatif aux travaux de VRD primaires et secondaires des logements publics achevés ou en voie d'achèvement, lots 06 : voirie(corps de la chaussée+ couche de roulement) et aménagement extérieur du site (40LPL) à Boukhandak/Sidi Akkacha, est mise en demeure pour accélérer les travaux et renforcer le chantier en moyens humains dans un délai de 08 jours à partir de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale.

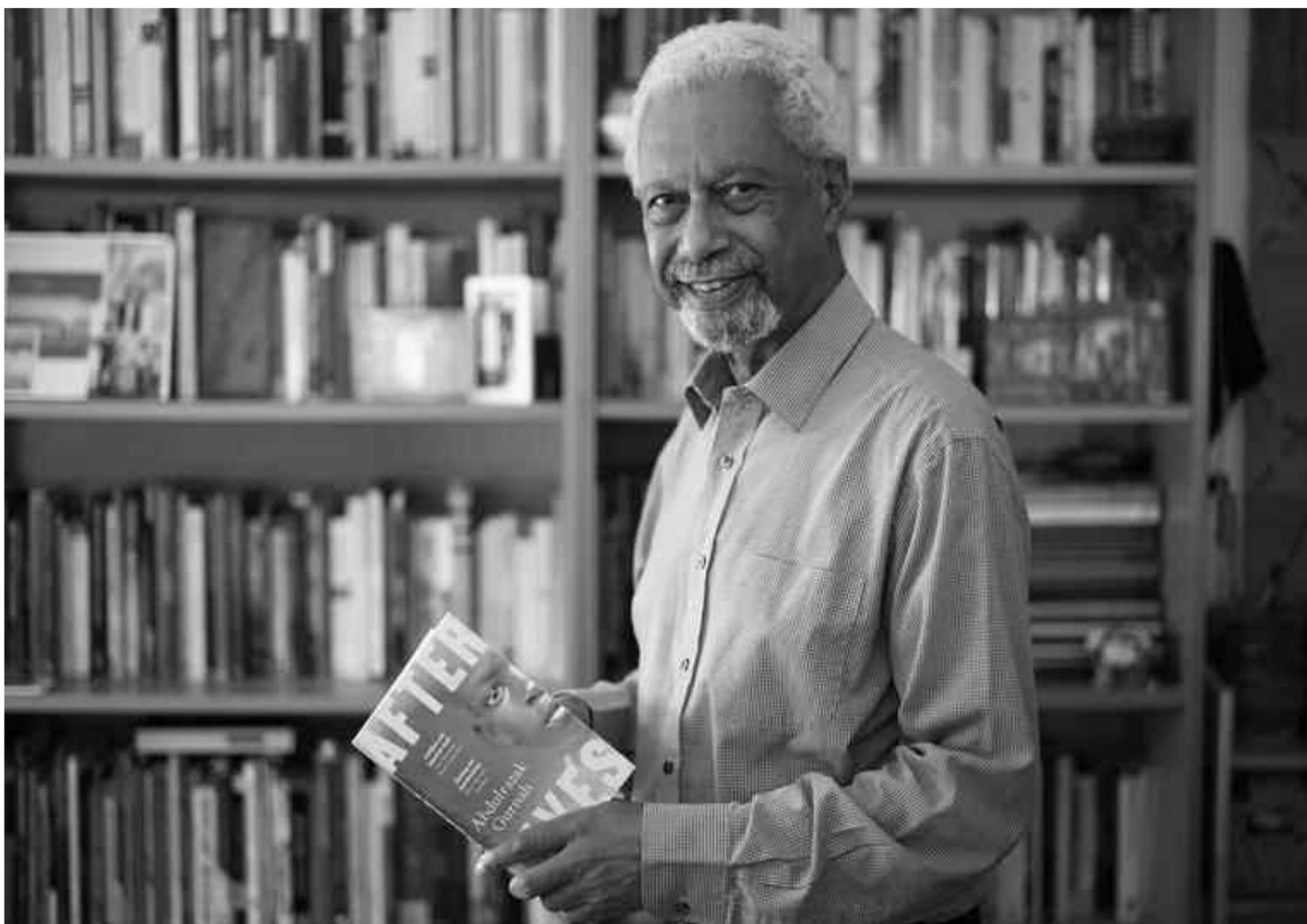
Faute de quoi, une résiliation sera prononcée au tort exclusif envers l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

MIDI

CULTURE

Qui est Abdulrazak Gurnah, le nouveau Nobel de la littérature ?

Agé de 72 ans, Abdulrazak Gurnah, le nouveau Prix Nobel de la littérature, est le premier auteur africain à recevoir la plus prestigieuse des récompenses littéraires depuis 2003.



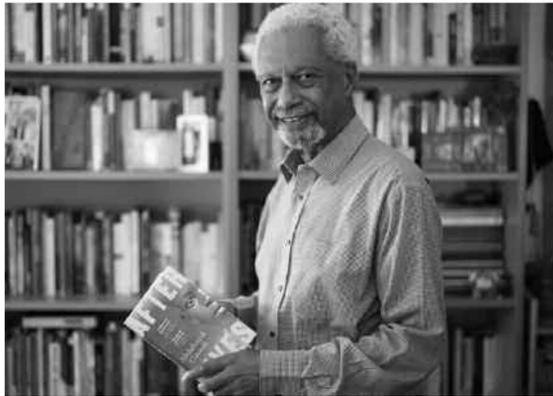
**Une trentaine d'éditeurs
et exposants au
1^{er} Carrefour du livre
amazigh à Béjaïa**



TIZI-OUZOU
**Premier tour de
manivelle d'un
documentaire
sur Ali Laïmèche**

Qui est Abdulrazak Gurnah, le nouveau Nobel de la littérature ?

Agé de 72 ans, Abdulrazak Gurnah, le nouveau Prix Nobel de la littérature, est le premier auteur africain à recevoir la plus prestigieuse des récompenses littéraires depuis 2003.



Né à Zanzibar mais en exil au Royaume-Uni depuis un demi-siècle, Abdulrazak Gurnah est connu pour ses écrits anticoloniaux et sur les malheurs des peuples coincés entre passé colonial et un présent marqué par une crise migratoire et un destin de réfugiés dans l'Afrique de l'Est. Ayant des origines dans la péninsule arabe par sa famille, il a fui Zanzibar, un archipel de l'océan Indien, pour l'Angleterre à la fin des années 60. La minorité arabe était alors opprimée, quelques années après l'indépendance et la formation de la Tanzanie. Abdulrazak Gurnah n'a remis les pieds à Zanzibar qu'en 1984, au chevet de son père mourant. Gurnah est également un soutien indéfectible à la cause palestinienne et à sa littérature résistante. S'il écrit depuis ses 21 ans, il n'a été publié qu'à partir de 1987, avec depuis dix romans et quelques nouvelles. Son dernier ouvrage, *Afterlives* (Vies d'après, ndlr), la suite de *Paradise*, se déroule au début du XX^e siècle à la fin de l'époque coloniale allemande en Tanzanie. Il écrit en anglais même si sa langue d'origine était le swahili.

Il bouscule la perspective coloniale

Au cours du premier entretien qu'il a accordé à la Fondation Nobel, le lauréat a appelé l'Europe

à modifier son regard sur les réfugiés d'Afrique et la crise migratoire. *"Ils ne viennent pas les mains vides"*, a affirmé l'écrivain, soulignant qu'il s'agissait de « gens talentueux et pleins d'énergie ».

Le gouvernement tanzanien a salué la consécration d'Abdulrazak Gurnah, estimant qu'il s'agissait d'une "victoire" pour la Tanzanie et le continent africain.

"Vous avez sans aucun doute rendu justice à votre profession, votre victoire est celle de la Tanzanie et de l'Afrique", a déclaré sur Twitter le porte-parole du gouvernement.

Si l'Académie place Abdulrazak Gurnah dans la tradition littéraire de langue anglaise sous le patronage de Shakespeare et de V.S. Naipaul, *"il faut souligner qu'il rompt consciemment avec les conventions, bousculant la perspective coloniale pour mettre en valeur celle des populations locales"*, selon le jury Nobel.

Son œuvre s'éloigne des *"descriptions stéréotypées et ouvre notre regard à une Afrique de l'Est*

prestigieuse des récompenses littéraires depuis ce même Soyinka en 1986.

Une surprise

Ce prix a déjoué tous les pronostics. Son propre éditeur en Suède, Henrik Celander, a expliqué qu'il n'aurait jamais imaginé qu'il décroche le Graal littéraire. Quand l'Académie a appelé, *"j'ai cru à une blague"*, a confié le lauréat.

"C'est une chose merveilleuse. Je suis absolument submergé (par les émotions) et très fier. C'était complètement inattendu", a déclaré à l'AFP Abdulrazak Gurnah joint au téléphone, parlant d'un *"immense honneur et de sa joie de voir son travail ainsi récompensé."*

"Son écriture a parfois du cynisme, pour nous réveiller, nous dire la mémoire, la perte et les migrants avant qu'on en parle tellement dans l'actualité", a déclaré à l'AFP Emmanuelle Colas, qui a publié l'écrivain en France au sein des définitives éditions Galaade.

En sacrant une œuvre centrée sur le colonialisme et l'émigration, le Nobel consacre des questions actuelles entre excuses mémorielles et crispations identitaires.

Souvent critiqué pour son eurocentrisme, l'Académie cherche depuis 2019 à élargir ses horizons. Même si le président du comité Nobel avait pris soin de réaffirmer en début de semaine que le *"mérite littéraire reste le critère absolu et unique"*.

Sur les 118 lauréats en littérature depuis la création des prix en 1901, 95, soit près de 80 %, sont des Européens ou des Nord-Américains.

diverse culturellement qui est mal connue dans de nombreuses parties du monde", a-t-il expliqué.

"Je suis un observateur (...) J'écris sur ce qui se passe dans le monde dans lequel je vis et, en ce moment, (la question migratoire) est le thème, la préoccupation du monde dans lequel je vis", dit encore M. Gurnah à l'AFP, ajoutant : *"C'est l'histoire de notre temps"*.

Jusqu'à son récent départ à la retraite, il était professeur de littérature anglaise et post-coloniale à l'Université du Kent à Canterbury, où il était un fin connaisseur de l'œuvre du Nobel de littérature nigérian Wole Soyinka et du Kenyan Ngugi wa Thiong'o, qui figurait parmi les favoris pour le Nobel cette année.

"Aucun auteur aujourd'hui n'a si bien articulé les peines de l'exil et les romps consciemment de l'appartenance. Canterbury et le Kent sont à la fois sont à la fois son exil et sa maison", a réagi Bashir Abu-Manneh, le directeur de son ancien département universitaire.

Gurnah est aussi le premier auteur noir africain à recevoir la plus

AVANT-PROJET DE LOI SUR L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE La commission pour son élaboration installée



La ministre de la Culture, Wafa Chaâlal, a procédé, à Alger, à l'installation de la commission nationale chargée de l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'industrie cinématographique, composée de professionnels, d'experts et de spécialistes ainsi que d'associations professionnelles et de directeurs des établissements cinématographiques relevant du secteur, a indiqué un communiqué du ministère.

La ministre a donné une série d'instructions s'inscrivant dans le cadre de la concrétisation de la politique culturelle de l'Etat et rappelant les principes fondamentaux à observer dans le projet et ce conformément à la Constitution et les législations en vigueur, a précisé le communiqué.

Elle a insisté sur *"la concrétisation de l'approche économique du cinéma"* à travers la libération des initiatives du secteur privé dans l'investissement et différentes activités cinématographiques pour faire de l'Algérie la destination préférée pour la photographie cinématographique à travers *"la simplification des procédures administratives"* notamment en ce qui concerne l'octroi des autorisations juridiques.

Après avoir ordonné la mise en place des règles *"transparentes"* pour encadrer l'aide publique et veiller à la rationalisation des deniers publics en vue de réaliser la rentabilité financière des activités cinématographiques en tant que source de richesse, Mme Chaâlal a mis l'accent sur le renforcement des droits des travailleurs dans ce domaine et asseoir les bases devant garantir le bon déroulement des infrastructures cinématographiques notamment les salles de projection.

Appelant à accorder *"une attention particulière"* au développement des technologies de l'information et de la communication en matière cinématographique, la ministre de la Culture a affirmé que *"l'exercice de la liberté de créativité doit être en harmonie avec la Constitution et les législations en vigueur"*, notamment celles relatives aux constantes de la nation, à l'unité nationale et aux symboles historiques.

Ce projet, poursuivi la ministre, doit être le fruit des réflexions et des propositions *"des parties concernées pour dessiner les contours du système cinématographique"* en exécution du principe de concertation avec les acteurs sur le terrain, entre autres les réalisateurs, les producteurs, les experts et les spécialistes.

Il était une fois Sami Che

Autodidacte, c'est à dire formée hors de toutes écoles, libre des contraintes universitaires, Sami Che, qui vit en France, a pris un chemin solitaire, livrée à soi, à sa liberté de créer et à son imaginaire propre. Auparavant photographe elle a collaboré avec le grand Fayçal Bezzaoucha entre autres.

CONTRIBUTION DE MYRIAM KENDSI

Des couleurs fortes, joyeuses, des femmes aux cheveux longs (comme son père imaginait la beauté dit-elle) dont elle peint les bouches en cœur, elles jouent de la musique avec oud et bendir, dansent, prennent le café dans un jardin sous un arbre paradisiaque, assises sur un tapis prêt à s'envoler vers le ciel.

Scènes de la vie quotidienne dans un univers onirique dont seul le manque du regard sur les visages pourrait trahir l'absence, la carence de l'homme parti ou la mort du père ?

Certains l'ont qualifiée de *"peintre naïve"*, qualificatif que l'on pose que trop souvent sur la peinture "indigène", sur le féminin, pour marquer le complexe de classe de ceux qui ont pu apprendre... par les autres.



D'autres ont parlé d'une filiation avec Baya, alors que l'univers de Sami Che respire la joie, là où la mélancolie de Baya transpire et cerne de noir ses personnages dont l'œil fixe scrute celui qui regarde. Les femmes de Sami Che sont en mouvement, semblent goûter à la vie.

L'artiste aime les contes, les histoires d'antan aux moments des veillées et le *Petit Prince* de Saint Exupéry. Les grandes mains trahissent la générosité et la gourmandise de la vie.

Pour ma part je pense à Fatima Hassan a une différence présente majeure le jeu des couleurs et du rouge en particulier.

L'artiste sature l'espace dont le tracé des formes est fluide, accorde aux détails un souffle quasi musical par la répétition du motif des robes, des tapis et des bijoux à l'instar d'un Racim.

Rouge, nous dirait Michel Pastoureau, chercheur, historien médiéviste, spécialiste de la symbolique des couleurs, le rouge donc, première couleur, que l'homme a maîtrisée et restée en Occident, longtemps la couleur par excellence, riche sur le plan symbolique (le sang du Christ), admirée par les Grecs et les Romains et dans le monde profane couleur de l'amour, de la gloire et la beauté comme celle de

l'orgueil ou de la violence. Le rouge "ahmar" chez les Arabes, "Azegaghi" chez les Kabyles est autant recherché chez les femmes que chez les hommes, c'est celui du henné, du corail, du swak, des tapis, des chéchias ou fez...

Le rouge est aussi la teinte politique celle des forces progressistes voire subversives.

Alors quand on commence à confondre le jour et la nuit, c'est une couleur qui met nos angoisses à terre dans les rues qui prennent le soleil et la lune, les cils fermés sur la mer. Il était deux fois Samia Cheloufi...

M. K.

Une trentaine d'éditeurs et exposants au 1^{er} Carrefour du livre amazigh à Béjaïa

Une trentaine d'éditeurs et d'exposants ont pris part lundi à l'université de Béjaïa à l'ouverture du 1^{er} carrefour du livre d'expression amazighe, organisé à l'initiative conjointe du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA) et du centre de recherche en langue et culture amazighes.

L'événement entend constituer un espace de rencontre et d'échange entre éditeurs, auteurs et le grand public, réunis pour la promotion collective et le rayonnement du livre.

Durant trois jours, outre les expositions et les offres commerciales proposées, les organisateurs entendent multiplier les occasions de débats et

d'échanges, privilégiant, entre autres, les conférences et les tables rondes pour renforcer la réflexion autour de thématiques précises, en rapport direct avec la création, la traduction, la vente et la diffusion du livre.

"C'est un espace particulier qui va se distinguer des autres manifestations similaires (salon, foire...), dès lors où la décision est désormais prise pour sa pérennisation", a souligné à ce titre El Hachemi Assad, secrétaire général du HCA, qui ambitionne d'en faire un moment majeur pour la promotion du livre et, par ricochet, la promotion de tamazight. Selon M. Assad, *"il y a un travail énorme qui attend*

en la matière", citant, entre autres, celui ayant trait à la publication des manuscrits, à la traduction, à la production lexicale, ce qui implique un engagement de tous pour se faire, notamment la mise à contribution des organismes étatiques spécialisés, à l'instar de l'OPU, l'ENAGAA et l'Anep, ou encore du fonds national de l'éducation pour l'acquisition d'ouvrages et d'œuvres au profits des établissements scolaires et leurs fonds documentaires.

Il s'agit en fait de passer à une étape supérieure et qualitative autant dans l'encouragement de la production littéraire et scientifique en tamazight que



de sa diffusion. *"L'État a mis les moyens, les dispositifs et les institutions nécessaires à la promotion de tamazight, il faut maintenant les capitaliser"*, a-t-il ajouté.

Ce carrefour, a expliqué El Hachemi Assad, *"sera*

l'espace idoine pour en faire annuellement les bilans et essayer d'aller de l'avant dans cette noble entreprise", n'excluant pas de l'élever au rang d'assises nationales pour la promotion de tamazight.

Approfondir la réflexion autour de la pensée et des valeurs du fondateur de l'État algérien moderne

L'historien et journaliste Amar Belkhdja, membre fondateur de la Fondation "Emir-Abdelkader" a mis l'accent, samedi, sur la nécessité d'approfondir la réflexion autour de la pensée et des valeurs du fondateur de l'Etat algérien moderne. Lors d'une conférence sous le thème "Emir Abdelkader... avec des ennemis et amis" organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) à Dar-Abdelatif (Alger), M. Belkhdja a insisté sur l'impératif d'étudier tous les aspects liés à ce personnage d'exception et d'approfondir la réflexion sur sa pensée, sa culture, ses aspects spirituels et religieux et sa lutte contre le

colonisateur. Le conférencier a rappelé les batailles livrées par l'émir Abdelkader contre le colonisateur français, alors qu'il avait à peine 20 ans, évoquant sa période d'emprisonnement et d'exil ainsi que les souffrances endurées avant de s'installer en Syrie. Il a tenu à rappeler les positions humanitaires de cet homme qui bannissait la violence et était clément envers les prisonniers de l'Armée française. Les *"valeurs et les qualités de l'émir Abdelkader lui ont valu la reconnaissance des généraux français"*, a-t-il dit, citant des positions humanitaires ayant suscité l'admiration de ses ennemis. La conférence a été

suivie d'un riche débat qui a permis aux participants de formuler des propositions, notamment la préservation des réalisations de l'Emir, tant intellectuels que matériels, ainsi que la réalisation d'ouvrages historiques ainsi que des films cinématographiques et de films documentaires sur ce personnage. Les intervenants ont appelé, entre autres, à encourager la recherche scientifique universitaire et à organiser des rencontres sur l'émir Abdelkader. Amar Belkhdja compte à son actif plus d'une trentaine d'ouvrages dont *Massacres du 8 mai 1945 et Barbarie coloniale en Afrique*.

TIZI-OUZOU

Premier tour de manivelle d'un documentaire sur Ali Laïmèche

Le premier tour de manivelle d'un film-documentaire sur la vie du militant nationaliste Ali Laïmèche a été donné à Tizi-Rached, au sud-est de Tizi-Ouzou, a-t-on appris du réalisateur, Arab Yazid.

L'opus de 60 minutes intitulé *Ali Laïmèche, un serment pour la liberté* sera "un périple d'une année et demi à 2 ans sur les traces du révolutionnaire, disparu il y a 75 ans, qui interrogera le réel, lieux et personnages", a précisé le réalisateur.

"C'est un documentaire de création qui interroge des lieux où a vécu Laïmèche à l'exemple de sa région natale, Tizi-Rached, Ben-Aknoun et Miliana, où il a étudié et fait du théâtre, Mekla où il trouva la mort et aussi des personnages, historiens et descendants de sa famille" a-t-il expliqué.

L'intérêt de ce travail est "de faire revivre ce personnage important de l'histoire du mouvement national algérien qui a contribué au recrutement et à la formation de plusieurs leaders nationalistes, à l'image de Hocine Aït Ahmed, Benai Ouali ou



Abane Ramdane et initié le 1^{er} noyau de militants nationalistes de Ben-Aknoun". Né en juillet 1925 au village Icheriwène à Tizi-Rached, Laïmèche a embrassé le combat politique dès son jeune âge, à 17 ans, et fut parmi les pionniers du mouvement national attaché à l'idée d'indépendance de l'Algérie jusqu'à sa disparition, à 21 ans en août 1946.

En 1942, alors lycéen à Ben-Aknoun en compagnie de Omar Oussedik, Idir Aït Amrane, Sadek Hadjerès, M'barek Aït Menguellet, Hocine Aït Ahmed, Mohand Saïd Aïche et d'autres, il intégra la cellule estudiantine rat-

tachée au Parti du peuple algérien (PPA) où il activa jusqu'à leur transfert à Miliana.

Revenu dans sa région natale et vivant dans la clandestinité, il implanta en 1945 la première structure des Scouts musulmans algériens à Tizi-Rached, et par la suite à travers d'autres localités de Kabylie, dans le but d'assurer une base militante au PPA.

Homme de théâtre et de poésie, il a également contribué à la préservation de la langue et culture amazigh en composant plusieurs chants patriotiques dont le célèbre *Ekker a mmis u mazigh*.

MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961

Le documentaire "Octobre à Paris" sera présenté en France

Octobre à Paris, premier long métrage documentaire traitant du massacre du 17 octobre 1961 réalisé par Jacques Panijel, sera projeté à Paris en hommage aux victimes de ce crime colonial commis contre des Algériens durant la guerre de Libération.

Avec le soutien de Maghreb des films, une association qui œuvre pour la promotion en France des films en lien avec le Maghreb, plusieurs séances

de projection sont prévues dans la capitale française à l'occasion du 60^e anniversaire de la manifestation pacifique des Algériens à Paris, violemment réprimés par des policiers sur les ordres du préfet Maurice Papon.

Les séances seront suivies de débats en présence de témoins de la répression ainsi qu'une rencontre avec l'historien français Gilles Manceron, auteur de *La triple occultation d'un massacre*, un récit mettant la lumière

sur cet événement. Réalisé clandestinement en octobre 1961, *Octobre à Paris* a été interdit de diffusion en France, avant que le film n'obtienne un visa d'exploitation en 1973. Il est sorti en salles en 2011.

Créée en 2009, Maghreb des films est une association qui œuvre pour la "promotion et la diffusion des cinématographies en lien avec le Maghreb" en France.

Cycle Thomas Vinterberg les 16, 17 et 18 octobre à l'IF d'Alger

L'Institut français d'Alger a annoncé la projection de trois films de Thomas Vinterberg pour ce mois d'octobre.

Au programme : *The Hunt*, *The Commune* et *Drunk*. Ce dernier a reçu l'Oscar et le César du meilleur film étranger 2021.

Réservation : commune@if-algerie.com

Samedi 16 octobre : *Drunk* (2020)

Quatre amis décident de mettre en pratique la théorie d'un psychologue norvégien selon laquelle l'Homme aurait dès la naissance un déficit d'alcool dans le sang. Chacun relève le défi en espérant une vie meilleure. Si dans un premier temps les résultats

sont encourageants, la situation devient rapidement hors de contrôle.

Réservation : drunk@if-algerie.com

Dimanche 17 octobre : *The Hunt* (2012)

Suite à un divorce difficile, Lucas se trouve une nouvelle petite amie, un nouveau travail et il s'applique à reconstruire sa relation avec son fils. Mais les choses tournent mal : un mensonge fortuit se répand. La méfiance se propage et c'est l'hystérie collective, Lucas doit se battre pour sauver sa vie et sa dignité.

Réservation : hunt@if-algerie.com

Lundi 18 octobre : *The Commune* (2017)

Danemark, 1970, Erik et Anna s'installent avec leur fille dans une villa d'un quartier huppé de Copenhague. La famille décide de tenter l'expérience de la communauté.

Ils invitent des amis et de nouvelles connaissances à partager une vie en collectivité. Un nouveau mode de vie où toutes les règles et les décisions sont soumises à un vote.

Si leur communauté favorise l'amitié, l'amour et l'intimité du groupe, une liaison amoureuse entre Erik et l'une de ses étudiantes va venir perturber la vie de tous...

Programme des projections de "Mourir peut attendre" à Alger

Les salles de cinéma ont communiqué leurs programmes du mois d'octobre. Côté nouveautés, *James Bond* est à l'affiche.

Le programme s'étale jusqu'au 16 octobre 2021 pour la salle Ibn Zeydoun et jusqu'au 19 octobre pour El Sahel et Ibn Khaldoun.

À l'affiche, le dernier *James Bond Mourir peut attendre* qui sera projeté (presque) tous les jours.

Salle Ibn Zeydoun

Judi 14 octobre

13h00 : Black Widow

15h00 : Mourir peut attendre

18h30 : Mourir peut attendre

Vendredi 15 octobre

15h00 : Paw Patrol

18h30 : Mourir peut attendre

Samedi 16 octobre

13h00 : Space Jam

15h00 : Mourir peut attendre

18h30 : Mourir peut attendre

Tarifs :

• Mourir peut attendre : 800 DA

• Black Widow : 600 DA

• Space Jam : 600 DA

• Paw Patrol : 500 DA

Salle El Sahel

Judi 14 octobre

13h00 : Paw Patrol

15h00 : Mourir peut attendre

19h00 : Dune

Vendredi 15 octobre

15h00 : Mourir peut attendre

18h00 : Mourir peut attendre

Samedi 16 octobre

13h00 : Space Jam

15h30 : Mourir peut attendre

19h00 : Mourir peut attendre

Dimanche 17 octobre

13h00 : Fast and Furious 9

15h30 : Mourir peut attendre

19h00 : Dune

Lundi 19 octobre

13h00 : Fast and Furious 9

15h30 : Mourir peut attendre

19h00 : Dune



BISKRA, ALTERNATIVE AUX FERTILISANTS CHIMIQUES

Du fertilisant naturel à partir de débris de palmiers

Une technique de production simple peut être menée par les phœniciculteurs à titre individuel ou collectif et qui consiste à disposer dans une fosse des couches de fumier et des palmes broyées, dans des conditions adéquates pendant 6 mois.

PAR BOUZIANE MEHDI

Dans la perspective d'une production durable et de qualité, des spécialistes en techniques agricoles ont mis l'accent sur les potentialités de produire un fertilisant naturel réalisé localement à partir de débris de palmiers, comme alternative aux fertilisants chimiques.

Des expériences ont été en effet menées pour la production d'un fertilisant organique à partir des palmes de palmiers dattiers et des tiges des grappes. Il est vrai que "beaucoup d'agriculteurs redoutent le risque de l'utilisation de fertilisants chimiques sur la qualité de leurs dattes", a fait savoir, dans une déclaration à l'APS, Wahiba Boukhelouf, ingénieur en chef à l'Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS), assurant que "la production de ce fertilisant valorisera de grandes quantités de débris de palmiers dattiers jetés annuellement".

Une technique de production simple peut être menée par les phœniciculteurs à titre individuel ou collectif et qui consiste à disposer dans une fosse des couches de fumier et des palmes



broyées, dans des conditions adéquates pendant 6 mois. Selon Wahiba Boukhelouf, l'agriculteur "peut se contenter de ce fertilisant naturel ou le combiner avec des fertilisants chimiques".

Quant à Abdelkader Sanaâ, inspecteur au département de santé végétale de la station régionale de protection des végétaux, il a souligné que les "débris de palmiers dattiers et du processus de trituration des olives sont constitués de matières essentielles requises pour la croissance des plantes et entrant dans la composition des fertilisants chimiques industriels, notant que l'exploitation de ces débris organiques permet ainsi leur recyclage pour servir de fertilisants".

Agriculteur dans la commune de

Foughala, Khaled Laâdjil a relevé que l'"encouragement des agriculteurs à produire eux-mêmes leurs fertilisants à partir des débris de palmiers dattiers aide à préserver la propreté des vergers, à garantir un fertilisant naturel, facile à produire, et permet d'économiser les dépenses induites par l'achat des fertilisants chimiques", a indiqué l'APS, ajoutant que la wilaya de Biskra compte 4 millions de palmiers dattiers nécessitant annuellement l'enlèvement des palmes sèches qui sont soit brûlées soit vendues pour servir de brise-vent dans les régions sahariennes.

B. M.

CONSTANTINE, ASSOCIATION SIRIUS

"Portes ouvertes sur l'univers"

La manifestation "Portes ouvertes sur l'univers", initiée par l'association Sirius d'astronomie de Constantine, a suscité un engouement notable datant des élèves d'établissements scolaires que des citoyens.

Selon le président de l'association Sirius d'astronomie de Constantine le professeur Djamel Mimouni, cette manifestation, organisée à la maison de jeunes Mohamed-Saâdi au chef-lieu, a été "initiée conjointement avec la direction de la jeunesse et des sports dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace (4 au 10 octobre de chaque année) instaurée par l'Unesco en commémoration du lancement du satellite Spoutnik en 1957". Cette manifestation scientifique, ouverte au public, est la première depuis la mise en œuvre des restrictions imposées par la pandémie du Covid-19 en 2020. Cette activité coïncide également avec l'ouverture de l'année universitaire et le début de la



rentrée scolaire. Les portes ouvertes ont comporté des séances de projection au niveau du planétarium, offrant ainsi des voyages virtuels dans l'univers, en plus d'une exposition scientifique sur les activités de l'association Sirius.

Selon le professeur Mimouni, enseignant de physique à l'université Frères-Mentouri de Constantine-1, cette manifestation "vise à mettre l'accent sur le rôle de l'astronomie dans l'enseignement et le développement et

permettre d'observer les taches solaires au travers d'un solarscope dans la perspective", a-t-il noté, de l'intensification de l'activité du soleil devant atteindre son paroxysme en 2025. Des communications sur la pollution lumineuse et les exoplanètes ont été également programmées durant cette manifestation tenue dans le respect des mesures de prévention contre le Covid-19.

APS

ORAN

Programme de multiplication des semences

La Coopérative des céréales et légumineuses secs (CCLS) d'Oran a consacré pour la saison agricole 2020-21 une superficie de 1.000 hectares destinée à la multiplication des semences.

Le programme de multiplication des semences au niveau de la wilaya prévoit une superficie globale de 1.000 hectares extensible en vue d'assurer la disponibilité des semences en prévision de la saison agricole prochaine.

Cette superficie agricole a réservé 350 ha au blé dur, 150 hectares à la culture du blé tendre, tandis que la partie restante, soit 500 hectares, est consacrée à l'orge. Cette coopérative escompte réaliser une production de 30.000 quintaux de semences pour ces trois variétés avec un rendement moyen de 30 qx/ha, dans le cas où les conditions climatiques seraient supérieures ou égales à une pluviométrie de 350 mm, ce qui permettra de satisfaire les besoins de l'année prochaine et d'approvisionner les wilayas limitrophes en matière de semences.

S'agissant de la saison agricole écoulée, le rendement moyen des semences des céréales oscille entre 15 et 20 q/ha, sachant que la majorité des superficies dédiées à ce programme de multiplication des semences de céréales, lancé depuis 5 ans, se base notamment sur les précipitations.

Le nombre d'agriculteurs ayant adhéré au programme de multiplication des céréales varie entre 28 et 30, lesquels connaissent bien le domaine de l'agriculture céréalière, maîtrisent l'itinéraire technique de cette filière principalement et disposent d'un savoir sur le plan opérationnel lorsque les conditions sont difficiles.

M'SILA

Production de 80.000 quintaux de tomates

Une production de 80.000 quintaux de tomates a été réalisée à M'sila durant l'actuelle saison agricole. Cette quantité a été produite sur une superficie de 400 hectares, le rendement par hectare dépasse les 220 quintaux.

Comparativement à la saison agricole précédente, la production de la tomate a connu dans la wilaya de M'sila une augmentation de 4.000 quintaux.

Cette augmentation est expliquée par l'entrée en exploitation de nouvelles superficies et l'introduction de techniques permettant d'augmenter la production de la tomate par hectare.

Afin de mettre en valeur la production de la tomate, les services de l'agriculture de la wilaya de M'sila intensifient les campagnes de vulgarisation agricole en direction des producteurs en plus de les accompagner dans le cadre des programmes de soutien initiés par l'État.

Les résultats obtenus en matière de la production de la tomate, une activité nouvellement introduite dans la wilaya de M'sila, traduisent le développement de cette filière. L'unité de transformation de la tomate implantée à la commune de Khobana à M'sila reçoit une quantité importante de la tomate acheminée auparavant à des unités localisées à Guelma et Annaba.

APS

PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

Une plateforme numérique mise en place

Une plateforme numérique mise en place devrait permettre aux entreprises exportatrices de mieux connaître les rouages du marché international en jaugeant leurs capacités exportatrices, et surtout en décelant les opportunités d'améliorer la qualité des produits à placer sur le marché extérieur.



Pour les opérateurs étrangers, cette plateforme leur accorde la possibilité de faire des recherches multidimensionnelles et le contact direct avec les sociétés algériennes.

L'exposition virtuelle des produits et services d'exportation algériens donnera une dimension internationale aux sociétés d'exportation et à leurs produits ainsi que la promotion des capacités de production nationales dans divers secteurs.

Concernant l'inscription dans cette plateforme, elle se fera au site web après remplissage du formulaire électronique et l'acceptation des conditions d'utilisation et de publication des données via internet, outre la signature par le gérant de la société exportatrice d'une convention avec l'Algex valable deux ans et renouvelable.

Plus de 70 entreprises d'exportation sont inscrites sur la plateforme et plus de 100 demandes d'adhésion ont été recensées par l'Algex, a fait savoir M. El Houari.

R. E.

La plateforme numérique dédiée aux exportateurs algériens a été lancée par l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), laquelle devra constituer un guide électronique aux exportateurs et opérateurs économiques en vue de la promotion des exportations algériennes hors hydrocarbures.

Le lancement de cette plateforme (Algeria Exporter) intervient en marge du lancement "des portes ouvertes sur l'exportation des services", organisées mardi et mercredi sous le slogan "Exportation des services, une nouvelle vision vers une économie intégrée", par l'Algex en collaboration avec la Société algérienne des foires et exportations (Safex).

Lors de la présentation de la nouvelle plateforme numérique, le chargé de la gestion des affaires de l'Algex, Abdellatif El Houari, a fait savoir que la "plateforme est un salon virtuel pour la commercialisation des pro-

duits et des services algériens, créée par l'Algex en vue de la promotion des exportations".

La plateforme constitue également un guide électronique au profit des exportateurs algériens et des opérateurs économiques ayant les capacités d'accès aux marchés internationaux dans nombre de secteurs et réparties sur 6 secteurs importants, à savoir l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, l'industrie, la pêche, les services, le tourisme, l'artisanat et le bâtiment et travaux publics (BTP).

Concernant les objectifs de la plateforme, M. El Houari a précisé qu'elle tend à "faire connaître les sociétés algériennes et leurs produits aux niveaux local et international, en sus de mettre en lumière les capacités, les offres, les services, les produits, le savoir-faire et les expériences des entreprises algériennes".

La plateforme constitue également un outil informatique numérique mis à la

disposition des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger afin de faire la promotion de l'étiquetage "fabriqué en Algérie". Elle participe, en outre, à la réduction des coûts et la facilitation des relations de travail entre les opérateurs étrangers et les sociétés algériennes ainsi que la promotion des sociétés à fort potentiel d'exportation pour l'accès au monde de l'exportation et la promotion du e-marketing des produits et services.

Cette nouvelle plateforme numérique vise, entre autres, les sociétés étrangères intéressées aux produits et services algériens et les sociétés algériennes désirant exhiber leurs produits sur le réseau internet.

Parmi les avantages accordés par cette plateforme, l'actualisation et l'accompagnement en temps réel de l'évolution des informations et des prix, le rapprochement avec les opérateurs étrangers et le renforcement de la commercialisation.

SALON INTERNATIONAL DE LA VALORISATION ET LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS (REVADE)

La voie pour un développement durable

Plus de 40 entreprises nationales et étrangères exerçant dans le domaine de l'économie circulaire ont participé à la 5^e édition du Salon international de la valorisation et la récupération des déchets (Revade), organisée cette année sous le thème : "Economie circulaire : un pas vers le développement durable".

Selon la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), cet événement vise à encourager les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat dans le domaine du recyclage en tirant profit des expériences de sociétés ayant fait leur preuve dans ce créneau, à l'instar de "Green Sky" qui a développé, dix ans durant, une nouvelle technique pour le traitement des déchets dangereux et toxiques (5.000 tonnes chaque année), avec la création du premier incinérateur pour éliminer les déchets médicaux en recourant à des compétences 100 % algériennes. Outre l'expérience de cette société, les jeunes désirant s'engager dans l'économie circulaire ont assisté à une exposition sur les expériences réussies

d'autres sociétés à l'image de "3M Récupération" spécialisée dans la collecte et le recyclage de plusieurs produits comme le bois et le carton et qui a élargi son domaine et assure des postes d'emploi à beaucoup de jeunes. Spécialisée dans le recyclage et la valorisation des huiles industrielles usagées, la société "SAM Industrie" s'est, quant à elle, lancée dans l'exportation de ses produits.

Plusieurs associations écologiques ont pris part à ce salon, à l'instar de l'Association nationale pour la promotion de la culture environnementale et les énergies renouvelables et l'Association des femmes entrepreneurs qui œuvre à la formation de l'élément féminin dans tous les domaines relatifs à la protection de l'environnement.

Le salon a également vu la participation de plusieurs instances et services devant faciliter la tâche aux jeunes pour la création d'entreprises de recyclage de déchets à l'instar de l'entreprise "NetCom" qui a lancé une action de sensibilisation concernant le tri

sélectif des déchets ainsi que le Centre national du registre de commerce (CNRC).

Les jeunes souhaitant lancer une activité commerciale dans le domaine environnemental et de recyclage des déchets peuvent désormais "obtenir un registre commercial dans l'immédiat" en déposant uniquement une copie de la carte d'identité.

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de ce salon qui s'étale jusqu'à jeudi prochain, a fait savoir que l'économie circulaire garantit la fourniture de matières premières locales, et par conséquent, permet de réduire la facture d'importation.

"L'économie circulaire répond, à travers son approche inclusive, aux besoins immédiats de la période post-crise (crise économique et sanitaire que traverse le monde)", a-t-il poursuivi, mettant l'accent sur l'impérative "révision de certains modes et habitudes de consommation".

R. E.

MICRO-ENTREPRISES

70% des financements pour l'agriculture et industrie agroalimentaire

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises, Nassim Diafat, a affirmé que "70 % des financements seront destinés au soutien des micro-entreprises activant dans le domaine agricole et des industries agroalimentaires et manufacturières".

En marge d'une rencontre sur l'investissement agricole, le ministre délégué a précisé que son secteur "accompagnera et soutiendra les micro-entreprises activant dans le domaine agricole et les industries agroalimentaires et manufacturières", affirmant que "70 % des financements leur seront destinés".

Pour M. Diafat, le "rôle des micro-entreprises réside dans la création d'une valeur ajoutée en adéquation avec les exigences et les spécificités de chaque région du pays en vue de développer toutes les filières tant agricoles qu'industrielles, ajoutant que son département ministériel œuvre en collaboration avec les autres différents secteurs en vue de créer l'investissement dans divers domaines et filières et partant diversifier les ressources de l'économie nationale".

Il a, par ailleurs, mis en exergue le rôle de l'intensification des mutualités dans les micro-entreprises car celles-ci contribuent à booster l'investissement et partant engendrer la richesse et les postes d'emploi aux jeunes et aux porteurs des projets. M. Diafat a rappelé que la "création des entreprises à l'avenir sera fondée sur les spécificités et les besoins de chaque région du pays, notamment les zones d'ombre, en investissant dans tous les secteurs et les filières sources de richesses".

R. E.

MALI

L'armée accusée d'exactions à Sofara

Au moins 3 corps ont déjà été retrouvés, dont 1 formellement identifié, à proximité du camp militaire de Sofara. Mais des sources interrogées évoquent en fait plusieurs dizaines de cadavres, retrouvés par des agriculteurs...

Selon diverses sources locales l'armée malienne aurait procédé à des arrestations arbitraires et à des exécutions extra-judiciaires dans la localité de Sofara, cercle de Djenné, dans la région de Mopti. L'armée malienne dément, tandis que des vidéos au contenu particulièrement violent circulent sur les réseaux sociaux.

Sur une vidéo, un homme présenté comme un imam subit l'interrogatoire d'un soldat malien qui lui tord les bras pour le forcer à reconnaître son appartenance à un groupe terroriste. Sur une autre, des cadavres présentant d'atroces marques de sévices sont découverts dans des broussailles.

Selon différentes sources locales et concordantes et requérant l'anonymat, l'armée malienne aurait interpellé près d'une centaine de personnes, majoritairement peules, à partir du 3 septembre dernier et pendant environ une semaine, notamment le jour de la foire hebdomadaire de Sofara. Une dizaine aurait été relâchée.

Pour les autres, les craintes les plus



vives sont exprimées : au moins trois corps ont déjà été retrouvés, dont un formellement identifié, à proximité du camp militaire de Sofara. Mais les sources interrogées évoquent en fait plusieurs dizaines de cadavres, retrouvés par des agriculteurs. Selon certaines sources, ce sont des soldats maliens eux-mêmes qui auraient indiqué les emplacements.

Ces derniers mois, la localité de Sofara a accueilli un grand nombre de

déplacés internes ayant fui les combats entre jihadistes et groupes d'auto-défense dans le cercle de Djenné.

L'armée malienne reconnaît l'authenticité de la vidéo montrant les sévices subis par l'imam – des sanctions disciplinaires ont été prises –, mais ne reconnaît pas la centaine d'arrestations et encore moins les assassinats. "Vingt-deux personnes ont été arrêtées et sont actuellement à la gendarmerie de Sévaré pour fins d'enquête",

assure la direction de la communication de l'armée malienne. "Pour le reste tout est faux. On cherche à porter atteinte à la crédibilité des Fama."

BOLIVIE

Contre-manifestation de soutien à l'actuel Président

Démonstration de force attendue mardi 12 octobre pour le parti au pouvoir en Bolivie, le Mouvement Vers le Socialisme (MAS). Le gouvernement a affronté lundi et ce week-end les premières mobilisations nationales importantes de l'opposition depuis le début du mandat de l'actuel Président, Luis Arce, il y a un an. Le parti de gouvernement veut faire savoir que ses partisans sont toujours nombreux.

C'est Evo Morales, l'ancien chef d'État qui, le premier, a appelé à la mobilisation. L'une des raisons officielles, c'est le respect de la wiphala, ce drapeau aux sept couleurs qui représentent les peuples originaires des Andes.

Il y a quelques jours en effet, lors d'un acte officiel dans la région de Santa Cruz, dirigée dorénavant par l'opposant d'extrême droite Fernando

Camacho, ce drapeau a été retiré alors qu'il venait d'être hissé par le vice-président lui-même. Un geste considéré comme une attaque directe à un emblème national.

Le Président Luis Arce s'est exprimé le 11 octobre. Il dit refuser que le pays ne revienne aux périodes néfastes de son histoire comme en 2019, lorsque les Boliviens se sont affrontés dans la rue pendant plusieurs semaines.

ÉTATS-UNIS

Accusés de faire monter les tensions en Asie

Intervenant lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) tenue dans la capitale du Kazakhstan, Noursoultan, le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov a dénoncé "les efforts visant à faire monter les tensions en Asie et la volonté de l'Otan de faire porter la responsabilité des conséquences de ses 20 ans de présence en Afghanistan aux voisins du pays".

À notre "regret, la situation géopoliti-

que dans la région demeure compliquée ce qui empêche d'y installer un système de coopération et d'intégration multilatérale. Nous constatons des tentatives ciblées d'échauffer la situation, de torpiller des mécanismes en place de coopération entre les États. Des structures étroites et exclusives, créées dans la logique de la guerre froide et de la politique de dissuasion, y apportent leur obole", a déclaré M. Lavrov.

"La volonté de l'Alliance atlantique de redéployer, après son retrait

d'Afghanistan, ses forces dans d'autres zones de la région, que ce soit l'Asie centrale, l'Asie du Sud ou du Sud-Est, et, du même coup, d'orienter vers ces zones des flux de réfugiés afghans, fait partie de ces mêmes efforts", a-t-il poursuivi.

Le ministre a estimé que l'Otan cherchait à se déresponsabiliser des conséquences des 20 ans de sa présence en Afghanistan et des expériences menées dans ce pays pendant cette période.

Agences

CHILI

Affrontements lors d'une marche pour les Mapuches

Une avocate de 43 ans, Denisse Cortés, est morte à l'hôpital, suite à une blessure provoquée par des feux d'artifice pendant la manifestation en faveur de la communauté mapuche, le principal peuple autochtone du Chili. La jeune femme participait à la manifestation en tant que médiatrice et défenseuse des droits de l'Homme.

Les principaux candidats à l'élection présidentielle prévue dans six semaines ont très vite réagi et condamné la mort de l'avocate, avec quelques nuances toutefois. Le conservateur José Antonio Kast a fustigé un "assassinat" alors que le candidat du parti de gauche (PRO) a souligné le caractère pacifiste de cette marche.

Il y aurait également une dizaine de blessés et plusieurs arrestations.

Le parquet a ouvert une enquête, a fait savoir le ministère de l'Intérieur. Le chef de la police a expliqué que les feux d'artifice avaient été lancés par un groupe de personnes cagoulées. Les violences sont fréquentes lors des manifestations de soutien à la plus importante communauté indigène du Chili. En 2018, un jeune Mapuche avait été tué par la police.

Agences

ÉQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

Le bilan impressionnant de Belmadi

Pour retrouver la trace d'un revers de la sélection nationale, il faut remonter au 3^e match dirigé par Djamel Belmadi contre le Bénin (1-0), le 16 octobre 2018, comptant pour les éliminatoires de la CAN 2019. Les coéquipiers de Ryad Mahrez n'en finissent plus d'impressionner...

PAR MOURAD SALHI

Et de 31 pour le champion d'Afrique en titre ! Une autre victoire qui vient allonger la série d'invincibilité des Verts sous la houlette de Djamel Belmadi. Un exploit qui permet aussi aux coéquipiers d'Islam Slimani de se hisser à la 5^e position des meilleures séries de tous les temps en termes d'invincibilité de l'histoire du football mondial. Après 33 matchs disputés sous sa houlette, le sélectionneur national affiche d'ailleurs un bilan exceptionnel de 23 succès pour 9 nuls et 1 défaite seulement. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Les Verts de Belmadi ont réussi à inscrire 76 buts (soit une moyenne de 2,5 buts par match), et encaissé 22 buts (0,5 but par match). La sélection algérienne possède la meilleure attaque du continent, alors



que sur le plan défensif, des choses doivent être améliorées. Les 10 buts marqués contre le Niger ont permis aux hommes de Djamel Belmadi d'avoir l'attaque la plus prolifique de ces qualifications du rendez-vous qatari avec la bagatelle de 19 buts en 4 matchs disputés jusque-là. "C'est très important de ne pas avoir encaissé de buts. Ça montre que nous sommes une équipe bien organisée et que tous les joueurs sont concernés, pas seulement les défenseurs. C'est un

équilibre qui commence par nos attaquants qui font bien le travail, en pressant, en se remplaçant rapidement", avait-t-il expliqué. Désormais, l'Algérie n'est qu'à 6 matchs du record mondial détenu par l'Italie avec 37 matchs sans la moindre défaite, qui a pris fin, signalons-le, la semaine dernière en demi-finales de la Ligue des nations, contre l'Espagne (1-2). "Cette série d'invincibilité veut dire beaucoup. Un sérieux travail se fait

en étroite collaboration avec toutes les parties concernées. Le mérite revient surtout aux joueurs, qui ont travaillé dur pour battre ce record. Maintenant, toutes les équipes nous attendent au tournant pour nous faire tomber", avait indiqué Belmadi. Avec cette nouvelle performance, la sélection algérienne de football est attendue à faire un nouveau rebond dans le classement de la Fédération internationale de football. Au dernier classement du mois de septembre, l'Algérie a gardé sa 30^e position au classement mondial et la 3^e au niveau africain, derrière le Sénégal (20^e) et la Tunisie (25^e).

Pour Belmadi, "le vrai défi c'est la qualification au Mondial 2022. Nous avons déjà battu le record d'Afrique. Si on arrive à battre le record mondial, ce qui est énorme, c'est qu'on va se rapprocher de la Coupe du monde. Mais ça ne reste pas un objectif", a-t-il indiqué.

M. S.

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Karim Belhocine nouvel entraîneur de Courtrai

Courtisé par plusieurs clubs belges après la fin de son aventure l'été dernier avec Charleroi, Karim Belhocine a été nommé finalement en tant qu'entraîneur du KV Courtrai. Retour au Stade des Éperons d'Or pour Karim Belhocine. Passé par Courtrai, d'abord en tant qu'adjoint de Johan Walem entre 2015 et 2016, puis entraîneur intérimaire à deux reprises avant de prendre la tête de la direction technique du club lors de la saison 2016/2017, l'Algérien âgé de 43 ans revient dans le club qui l'a lancé en tant qu'entraîneur principal après le départ de Luka Eisner pour le Standard de Liège.

Passé par la suite par Anderlecht en tant qu'adjoint puis par le Sporting Charleroi en tant qu'entraîneur principal, l'ancien joueur du KVK effectue son retour au club après avoir été annoncé, selon le site spécialisé *Walfoot*, sur les tablettes de plusieurs clubs belges (Mouscron, La Gantoise, STVV) et étrangers principalement dans le Golfe.

Seul entraîneur algérien à la tête d'un club européen d'un championnat exposé, Karim Belhocine avait notamment réussi à emmener les Zèbres sur le podium de Jupiler League lors de la saison 2019-2020 avant de faire un début de saison

2020-2021 en fanfare avec 18 points pris sur les six premières journées du Championnat. Un début de saison qui n'augure pas de place en haut du classement par la suite finissant l'exercice à la 13^e place du Championnat par la suite. À l'origine de la venue de Youcef Atal à Courtrai lors de la saison 2017-2018, Karim Belhocine aura désormais deux autres talents du Championnat algérien sous ses ordres en la personne de Bilal Messaoudi et Abdelkhar Kadri. L'entraîneur originaire de la région lyonnaise s'est engagé avec Courtrai pour une durée encore non annoncée par le club sur son site officiel.

MARCOS PAQUETA ENTRAÎNEUR DU CR BELOUZIDAD :

"L'ASEC Mimosa est une équipe redoutable"

Le CR Belouizdad va renouer avec la Ligue des champions ce samedi en affrontant la formation ivoirienne de l'ASEC Mimosa pour le compte du deuxième tour préliminaire de la CAF CL. La Ligue des Champions se mérite. Après un premier tour préliminaire qui leur a permis d'éliminer les Nigériens d'Akwa United, il faudra disputer une seconde confrontation en aller-retour, cette fois face à l'ASEC Mimosa, pour, enfin, que le CRB ne rejoigne les phases de poules. La première manche, qui se dispute en

Côte d'Ivoire, ne sera pas facile à négocier pour le Chabab, l'ASECM étant redoutable à Abidjan : "Nous avons réuni quelques informations sur cette équipe de l'ASEC Mimosa. C'est une équipe redoutable, très bien organisée dans les trois compartiments du jeu. Nous nous sommes bien préparés pour cette double rencontre face aux ivoiriens. Nous allons choisir la meilleure équipe possible pour le match de samedi dans l'objectif de bien négocier cette première manche", a indiqué le nouvel entraîneur brésilien du

champion d'Algérie, Marcos Paqueta. Il disputera, de son côté, sa première rencontre officielle depuis son intronisation à la tête du club il y a près de deux semaines.

Le coup d'envoi du match aller entre l'ASEC Mimosa et le CR Belouizdad est prévu le samedi 16 octobre prochain au stade Robert-Champroux d'Abidjan, à 16h. La CAF a autorisé la présence de 2.000 spectateurs dans l'enceinte ivoirienne.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE OPEN Quatre médailles pour l'Algérie au 1^{er} jour

Les nageurs algériens ont remporté quatre médailles (2 argent et 2 bronze) aux Championnats d'Afrique Open, au terme de la première journée de compétition, lundi soir à Accra (Ghana).

L'unique nageuse algérienne engagée dans ce rendez-vous continental, Amel Melih, a pris le bronze sur 100 m nage libre avec un chrono de 57.58, derrière les Sud-africaines Rebecca Meder (56.22) et Inge Weidemann (56.31), et ce, après avoir été vice-championne d'Afrique du 50 m dos (30.02).

Chez les messieurs, et en attendant l'entrée en lice du chef de file de la natation algérienne Oussama Sahnoune, son compatriote Abdallah Ardjoune a enlevé l'argent du 50 m dos avec un chrono de 25.78. Quant à Jaouad Syoud, il s'est contenté du bronze du 100 m brasse (1:03.10), derrière l'Égyptien Youssef Elkamash, champion d'Afrique (1:02.05), et le Sud-africain Matthew Randle, médaillé d'argent (1:03.06).

Lors de la deuxième journée, mardi, Melih participera au 50 m papillon, Syoud aux 100 m papillon et 400 m quatre nages et Ramzi Chouchar au 400 m quatre nages également.

Cinq nageurs algériens prennent part au rendez-vous d'Accra qui se poursuivra jusqu'au 21 octobre, avec l'objectif de monter sur le podium de leurs spécialités respectives et améliorer leurs chronos en prévision des Mondiaux en décembre.

La 14^e édition des Championnats d'Afrique Open, prévue initialement à Durban en Afrique du Sud en avril 2020, a été reportée à cause de la pandémie de Covid-19.

Quelque 400 athlètes de plus de 30 pays sont présents dans la capitale ghanéenne qui accueille la compétition pour la première fois de son histoire.

APS

**LA GRANDE SOIRÉE
DES DUOS**



21h00



Parce que vos artistes préférés n'ont jamais autant sorti de titres en duo que cette année, parce que les tubes en duo marquent toujours un peu plus, parce que le plaisir, la joie et l'émotion d'une chanson se décuplent quand on la partage, la chaîne propose une grande soirée consacrée aux plus beaux duos d'hier et d'aujourd'hui.

BALANCE TON POST !



21h00



Toujours proche de son public, l'émission en ausculte les inquiétudes, la colère, l'incompréhension et les doutes en lien avec des sujets d'actualité. En compagnie d'éditorialistes, Eric Naulleau reçoit des invités politiques ainsi que des Français de tous horizons qui débattent et discutent avec conviction.

ENVOYÉ SPÉCIAL



21h00



Pendant ses dix premières années, l'émission rassemblait environ 4,5 millions de spectateurs chaque jeudi soir. En fonction des sujets, l'audience variait entre trois et sept millions de spectateurs. En moyenne, l'émission rassemble environ 4 millions de téléspectateurs.

**MONTAND
EST A NOUS**



21h00



A l'occasion des 30 ans de la disparition d'Yves Montand, ce documentaire sélectionné au Festival de Cannes en 2021 dans "Cannes Classics" raconte la vie de cet acteur emblématique du cinéma français. Immigré italien fasciné par l'Amérique, le jeune Ivo Livi rêvait d'être Fred Astaire ou Gary Cooper. De l'Alcazar de Marseille au Metropolitan Opera de New-York, il deviendra Yves Montand. Chanteur, comédien et artiste engagé, jamais avare de coups de coeurs et, de coups de gueule, il ravira le public non seulement en France, mais aussi outre-Atlantique. Yves Jeuland et Vincent Josse dressent le portrait de leur héros.



**LA SELECTION
DU MIDI LIBRE**

MYTHO



21h00



Mère et épouse dévouée, Elvira se sent de plus en plus transparente aux yeux des siens. Un jour, elle cède à la tentation d'un mensonge terrible pour retrouver amour et attention. Fabrice Gobert («Les Revenants») réalise cette comédie dramatique avec Marina Hands et Mathieu Demy. Une série primée au festival Séries Mania (prix du public et prix d'interprétation féminine pour Marina Hands).

**LES VIEILLES
CHARRUES**



21h00



Connu pour être la moitié du duo Casseurs Flowters, constitué avec Orelsan, Gringe est aussi auteur d'un album solo, "Enfant Lune", sorti en 2018. Un disque dans lequel le rappeur au flow mélancolique aborde des thèmes plus personnels. En pleine tournée, il fait une halte aux Vieilles Charrues pour venir enflammer le public.

**LE MEILLEUR
PÂTISSIER**



21h00



Les quatorze pâtisseries amateurs sélectionnés vont devoir convaincre Christelle Brua, chef pâtissière du Palais de l'Élysée. Après avoir réalisé un œuf en trompe-l'œil, ils vont préparer un gâteau en forme de ruche d'abeilles. Enfin, les pâtisseries doivent réaliser en gâteau l'animal de la ferme qui les représente le mieux.

FUGUEUSE



21h00



Nico et Micka jettent un corps dans une décharge. Le lieutenant Azem informe les parents de Léa qu'ils ont retrouvé le corps d'une adolescente. Ils vont à l'IML et découvrent qu'il s'agit de Camille, morte d'une overdose. Léa se réveille blessée au visage. Elle s'enfuit et atterrit à la brigade des mineurs.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :

Centre : SIA Diffusion : Midi libre

EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA

Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha Rostomia Clairval
Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	05:21
Dohr	12:36
Asr	15:53
Maghreb	18:27
Icha	19:45

EN SOINS POUR UNE TUMEUR À LA RÉTINE

LA FRANCE OBLIGE UNE UNE ALGÉRIENNE À QUITTER LE TERRITOIRE

Le sujet de l'immigration fâche depuis la nuit des temps, pour tant personne ne pouvait imaginer que cela entraînerait une crise diplomatique aussi grave. Alors que la diplomatie et les perturbations dans les relations entre deux pays concernent principalement le gouvernement et la classe politique, leurs répercussions touchent directement le peuple. C'est l'histoire d'une petite fille algérienne et de son père. Puisque l'immigration est au cœur des problèmes entre l'Algérie et la France, l'Hexagone décide de durcir l'immigration notamment si près de l'élection présidentielle. Dernière ligne droite pour le Président français, Emmanuel Macron, afin de corriger son bilan migratoire. Ce durcissement touchera certainement un nombre considérable d'Algériens, comme c'est le cas pour une petite fille et son père, ayant reçu un refus de renouvellement de son titre de séjour par la préfecture du Gard dans le sud de la France. Cela veut dire que son père devra quitter le territoire français, et la petite âgée de 10 ans devra impérativement le suivre.

Un cas qui crève les yeux

Ce n'est pas tout, la situation s'avère beaucoup plus dramatique que ce que l'on peut imaginer. La petite a un cancer, une tumeur de la rétine, diagnostiquée en Algérie en 2012 alors qu'elle était âgée d'1 an,



elle perd la vue 5 ans plus tard. En 2017, le constat est frappant, avec un cas compliqué et un manque de moyens dans son pays natal, elle sera orientée vers l'Institut Curie, en France, et ce après la chimiothérapie, un hôpital en Jordanie et même un coma. C'est là où son père a pris l'avion, sa fille dans les bras, laissant derrière lui son épouse et ses 2 petits garçons dans l'espoir de sauver son enfant. Son malheur ne s'arrête pas là, puisque des tests génétiques révèlent la présence du gène RB1, un accélérateur du développement tumoral. La petite fille doit impérativement continuer à être suivie.

Un départ qui peut coûter une vie

L'affaire a été examinée par le tribunal administratif, mardi 12 octobre, déterminée à aller parler au juge, mais finalement envahie par la peur, la petite n'accompagne pas son père au tribunal. Leur avocate, Pascale Chabbert-Masson, explique que suite à l'éventuel départ du père la petite peut mourir. L'arrêté oblige le père à quitter le territoire dans un délai d'un mois. L'avocate déplore "l'inhumanité" de la préfecture traitant ce dossier. Le jugement a été mis en délibéré.

L'OPÉRATION AURAIT ÉTÉ MENÉE EN TURQUIE L'Irak capture le financier de Daesh

Le 10 octobre, alors que les électeurs irakiens étaient appelés aux urnes pour renouveler leur Parlement, Baghdad a lancé une opération au-delà de ses frontières pour capturer Sami Jasim Muhammad al-Jaburi, un haut responsable de l'organisation État islamique, dont la tête avait été mise à prix par les États-Unis pour 5 millions de dollars. Dans la fiche biographique diffusée par les autorités américaines, al-Jaburi, âgé d'une quarantaine d'années, est décrit comme ayant été le ministre des Finances de Daesh pour avoir supervisé "les activités générant des revenus dont la vente illicite de pétrole, de gaz, d'antiquités et de minéraux". Des sanctions avaient été prises à son endroit par le département du Trésor en septembre 2015. Puis, après la mort d'Abou Bakr al-Baghdadi, le chef de l'organisation terroriste tué par les forces spéciales américaines en octobre 2019, al-Jaburi aurait continué à occuper les fonctions de "superviseur des dossiers financiers et économiques" auprès du successeur de ce dernier, à savoir Abu Ibrahim al-Hashimi al-Qurashi. Dans un premier temps, ce 11 octobre, via Twitter, le Premier ministre irakien, Mustafa al-Kadhimi, a annoncé la capture de ce haut dirigeant de Daesh au cours d'une opération externe. "Alors que nos héros se sont concentrés sur la sécurisation des élections, leurs collègues des services de renseignement ont mené une opération externe complexe pour capturer Sami Jassim", a en effet indiqué al-Kadhimi, sans donner plus de détails. Des précisions ont été données à l'AFP par un haut responsable militaire irakien, sous le couvert de l'anonymat. Ainsi, celui-ci a affirmé qu'al Jaburi a été capturé "en Turquie". Pour le moment, les autorités turques n'ont pas réagi à cette information. En mai dernier, Ankara avait annoncé la capture, à Istanbul, d'un certain Basim, un ressortissant afghan présenté comme ayant été l'un des bras droits d'al-Baghdadi, qu'il aidait à se cacher dans la région syrienne d'Idleb, précisément dans la localité de Barisha, située dans une zone supposée être sous contrôle turc. D'ailleurs, les États-Unis n'avaient pas informé la Turquie de l'opération qu'ils allaient alors mener pour "neutraliser" le chef de Daesh. Quoi qu'il en soit, la capture d'al-Jaburi est un nouveau coup dur porté contre Daesh.

NOUVEAUX FÉMINICIDES

3 FEMMES SAUVAGEMENT TUÉES À SÉTIF

Les féminicides, un fléau qui prend de plus en plus d'ampleur en Algérie et ne cesse d'endeuiller des familles à travers les quatre coins du pays.

Le nombre de victimes enregistrées suite à ce phénomène ne cesse d'augmenter et se multiplie jour après jour. Les dernières victimes sont de l'est du pays, précisément de la wilaya de Sétif. En effet, la page Facebook *Féminicides Algérie* a fait savoir qu'en date du 10 octobre de l'année en cours, un homme a tué sauvagement sa mère et sa sœur. Les faits du crime se sont déroulés lors de l'absence du père, le mis en cause a saisi cette occasion pour poignarder sa mère

Hadda âgée de 60 ans, ainsi que sa sœur Djamila. Au moment des faits, les voisins des victimes ont entendu leurs cris. Ces derniers ont immédiatement appelé la police. Aussitôt alertés, les policiers n'ont pas tardé à intervenir, pour mettre la main sur le coupable qui a pris la fuite après avoir commis son crime.

Une autre victime enregistrée à El-Eulma

Dans le même sillage, la ville d'El-Eulma a été témoin, ce lundi 12 octobre, d'un nouveau féminicide qui a secoué la wilaya de Sétif. En effet, un homme de 50 ans a tué sa femme qua-

dragénaire et mère de 3 enfants, à la suite d'une dispute. Le mari a suivi sa victime qui a quitté le domicile conjugal en direction de son domicile familial, pour mettre fin à sa vie, en l'étranglant à l'aide d'une corde sous les yeux horrifiés de sa vieille mère incapable de protéger sa fille. Après avoir commis son crime le mis en cause a quitté les lieux avec sang-froid, laissant derrière lui le corps sans vie de la mère de ses enfants. Alertés, les éléments de la police se sont déplacés sur les lieux du crime et ont ouvert une enquête. Notons que le mis en cause a été arrêté et présenté devant la justice.

BILAN CORONA EN ALGÉRIE 3 décès et 110 nouveaux cas en 24 heures

L'Algérie a recensé pour la journée du mercredi 13 octobre 110 nouveaux cas de contamination au Covid-19. Le communiqué du ministère de la Santé annonce en outre que 3 nouveaux décès ont été déplorés. Le bilan fait enfin état de 75 nouvelles guérisons et de 14 nouvelles admissions en réanimation.

Au terme de ce nouveau bilan le nombre des contaminations en Algérie s'élève à 204.900 tandis que les décès déplorés ont atteint à ce jour 5.862.

En ce qui concerne l'immunité collective, le professeur Belhadj a indiqué que vacciner entre 30 et 35 millions d'Algériens d'ici le mois de décembre est tout simplement irréaliste si l'on continue avec la cadence actuelle.